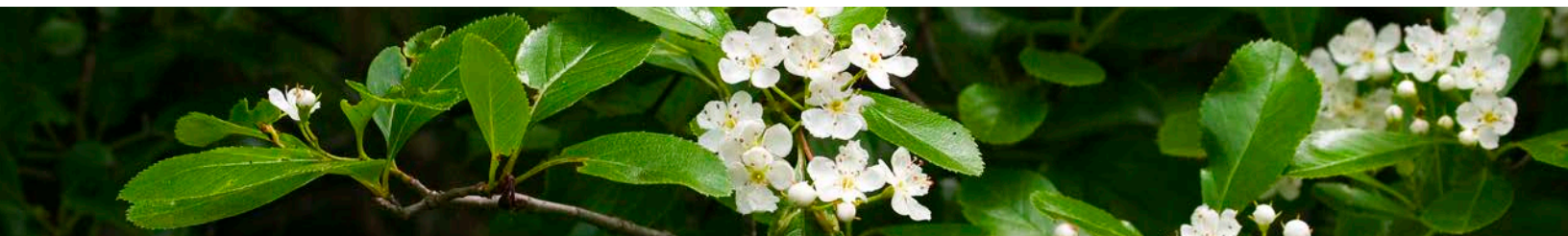
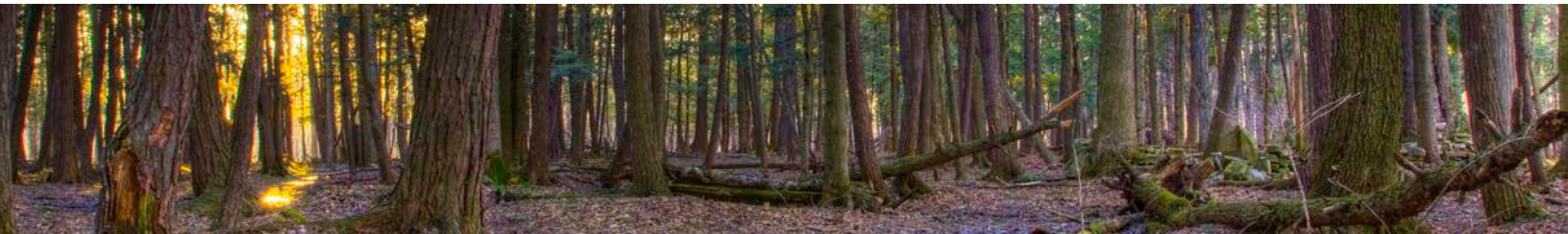
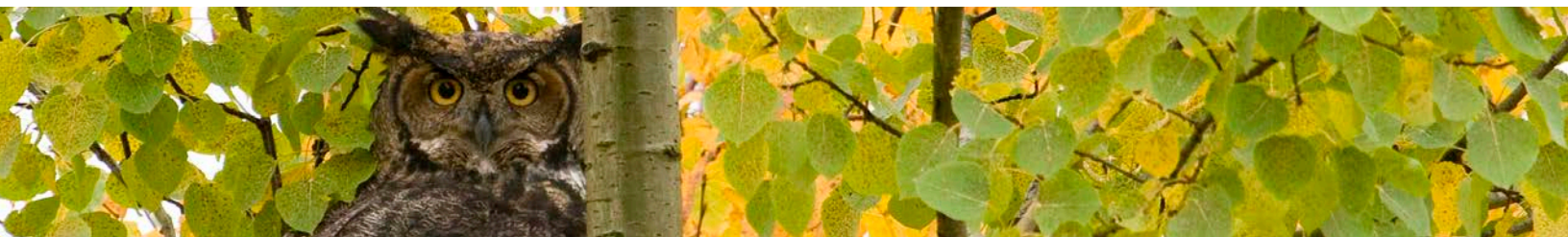


Révision du plan d'urbanisme de Léry : faire les bons choix pour l'avenir

Mémoire présenté à la Ville de Léry
Plaidoyer pour la protection et la mise en valeur
du patrimoine naturel de Léry



Ce mémoire a été rédigé par Maude Laberge en collaboration avec Luc L'Écuyer, Dominic Gendron et Michel Prévile. Le travail préalable de F. Coursol, André Sabourin et Philippe Geoffrion ont aussi été nécessaire pour concevoir ce document.

Maude Laberge, chargée de projet chez Héritage Saint-Bernard depuis 2006, est détentrice d'une maîtrise en science de l'Environnement de l'Université du Québec à Montréal.

Luc L'Écuyer est le directeur général d'Héritage Saint-Bernard depuis 1998. Ses connaissances et son implication ont fait de l'organisme un leader environnemental dans la région.

Dominic Gendron, accrédité depuis 2001 par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour intervenir légalement à titre de gardien de territoire, est coordonateur à la protection et à l'aménagement chez Héritage Saint-Bernard depuis ce temps.

Michel Prévile, est rédacteur en chef du magazine *Québec Oiseaux* et journaliste spécialisé en environnement.

F. Coursol est un diplômé en Sciences biologiques de l'Université de Montréal. Depuis trois ans, il travaille à la Division recherche et développement scientifique du Jardin botanique de Montréal comme assistant-botaniste. Il agit fréquemment comme consultant-botaniste chez Dessau, Genivar, Techsult et autres. Il a agi en tant que consultant expert pour la rédaction de ce mémoire.

André Sabourin détient un baccalauréat spécialisé en géographie de l'Université du Québec à Montréal. Il a été amateur de botanique de 1973 à 1989. Puis il est devenu un professionnel et un consultant dans ce domaine. Il a réalisé les inventaires floristiques pour Héritage Saint-Bernard.

Philippe Geoffrion est détenteur d'un baccalauréat en biologie de l'Université de Montréal. Il travaille chez Héritage Saint-Bernard depuis 1998.

Nous tenons aussi à remercier **Patrick Asch** d'Héritage Laurentien qui nous a fournir avec beaucoup de générosité bon nombre de données sur les milieux naturels qui ont bonifié ce mémoire.

Table des matières

Présentation de l'organisme	1
Mission	1
Territoires confiés à Héritage Saint-Bernard	1
I. UN TERRITOIRE EXCEPTIONNEL A PRÉSERVER.....	3
1.1 Un patrimoine écologique	3
1.2 Écosystèmes forestiers exceptionnels.....	5
1.3 Plantes rares, vulnérables et menacées	7
1.4 Des habitats appréciés par la faune	10
1.6 L'importance d'un corridor vert pour préserver la biodiversité	15
II. RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE LA MISE EN VALEUR DE LA CEINTURE VERTE	17
2.1 Valeur des écosystèmes et des services qu'ils rendent.....	17
2.3 Les grands parcs urbains et le développement des villes.....	20
2.4 Un corridor vert aménagé comme moyen de relance	22
2.5 Création d'un parc intermunicipal... pourquoi pas ?	24
2.6 Prendre le temps de planifier, mais agir maintenant pour protéger	24
Conclusion.....	26
Annexes	30

Présentation de l'organisme

Mission

Héritage Saint-Bernard est un organisme sans but lucratif œuvrant à la protection de l'environnement fondé en 1987. Sa mission première est la protection, l'aménagement, la mise en valeur et la gestion des milieux naturels qui lui sont confiés notamment par la Fondation de la faune du Québec tant à Châteauguay qu'à Léry. L'organisme a également comme objectif de mettre sur pied des activités éducatives, écotouristiques et de sensibilisation s'adressant à toute la population. De plus, Héritage Saint-Bernard mise sur un engagement environnemental dans la communauté.

Territoires confiés à Héritage Saint-Bernard

Le refuge faunique Marguerite-D'Youville

Situé sur l'île Saint-Bernard à Châteauguay, le refuge faunique Marguerite-D'Youville est un territoire naturel de 223 hectares où se retrouvent marais, marécages, rives, prairies, érablière à caryers et chênaie qui constituent des écosystèmes exceptionnels. Accessibles gratuitement, huit kilomètres de sentiers y sont aménagés pour le plus grand plaisir des amateurs de plein air, des ornithologues et des groupes scolaires. Annuellement, le refuge faunique Marguerite-D'Youville et le Pavillon de l'île accueillent plus de 45 000 visiteurs.

Le centre écologique Fernand-Seguin

La période de grande affluence est sans contredit l'hiver, le centre écologique Fernand-Seguin offrant plus de cinq kilomètres de sentiers de ski de fond, de raquette et de marche ainsi qu'une butte à glisser. On y retrouve aussi un casse-croûte et un centre de location d'équipement. Au printemps et à l'automne, des guides naturalistes font découvrir gratuitement la faune et la flore du boisé aux familles tout au long de cinq kilomètres de sentiers. Ouvert à l'année, le centre écologique Fernand-Seguin accueille plus de 42 000 visiteurs, ce qui en fait l'un des parcs les plus visités dans la région.

Le territoire du ruisseau Saint-Jean et du Parc de la commune

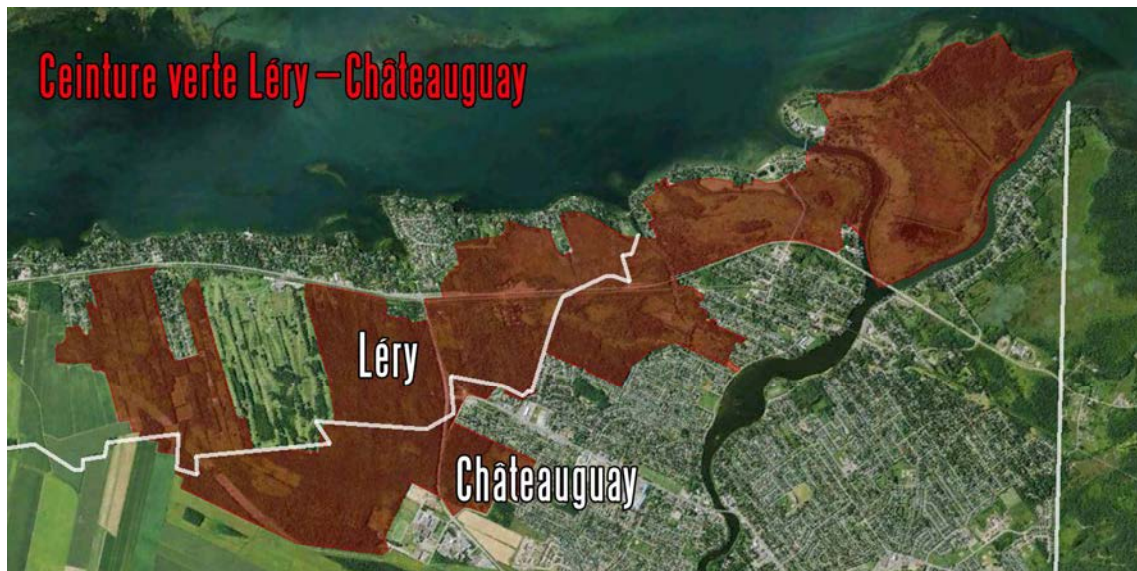
Situé à la fois sur le territoire de Châteauguay et de Léry, le ruisseau Saint-Jean inonde au printemps un vaste territoire ; il s'agit de la plus importante frayère multispécifique en plaine inondable du lac Saint-Louis. Une grande passerelle traverse un milieu humide, au grand bonheur des amateurs de la nature. Le parc de la Commune longe le bras ouest de la rivière Châteauguay et fait face à l'île Saint-Bernard. On y retrouve une piste multifonctionnelle d'un kilomètre faisant partie d'un réseau cyclable de cinq kilomètres traversant le ruisseau Saint-Jean. Ensemble, le parc de la Commune et le territoire du ruisseau Saint-Jean accueillent plus de 15 000 personnes par année.

Héritage Saint-Bernard estime qu'il y a plus de 100 000 visiteurs chaque année sur ces territoires jusqu'à maintenant préservés du développement résidentiel, commercial, institutionnel et industriel.

Introduction

Dans le contexte de la réalisation d'un nouveau plan d'urbanisme de la municipalité de Léry, Héritage Saint-Bernard dépose un mémoire destiné aux élus afin de les aider à prendre les meilleures décisions possibles quant à l'avenir de leur territoire.

Rappelons qu'Héritage Saint-Bernard est un organisme de conservation qui gère et met en valeur plusieurs milieux naturels dans la région et certains sont directement situés dans Léry. Tous ces milieux naturels font partie de la ceinture verte Léry-Châteauguay qui, d'un point de vue administratif, est morcelée mais qui fait partie d'un tout du point de vue biologique et géographique. Héritage Saint-Bernard défend l'idée que ce vaste corridor vert, qui a permis à une faune et une flore exceptionnelles de se développer aux cours des derniers siècles, ne doit en aucun cas être morcelé. Dans ce présent document, les élus pourront comprendre l'argumentaire de l'organisme qui défend l'idée de protéger et de mettre en valeur ce territoire unique au Québec, tant pour préserver sa haute valeur écologique que mettre à profit son potentiel récréotouristique.



I. Un territoire exceptionnel à préserver

1.1 Un patrimoine écologique

C'est bien connu, le boisé de la ceinture verte de Léry-Châteauguay est d'une richesse exceptionnelle. Hubert Reeves, astrophysicien de renommée internationale, qui a connu d'ailleurs les charmes de Léry pendant sa jeunesse, soutient qu'il est essentiel de la préserver dans son entièreté si on veut protéger la biodiversité des lieux. Commencer à morceler le territoire boisé de la ceinture verte est pour lui synonyme de danger pour son équilibre et sa postérité. Comme il le mentionne si bien : « Chacun prend maintenant conscience de l'urgence d'agir pour garder la Terre accueillante au vivant, hospitalière pour l'humanité. Nous n'avons pas de planète de rechange. L'urbanisation a déjà absorbé trop de milieux naturels et leur rétrécissement doit cesser si l'on veut que les services rendus aux humains par la nature puissent perdurer¹. »

Selon cet homme de science, le site fait partie d'une « belle ceinture qui vaut d'être préservée car ces quelques 900 hectares dont près de 350 situées à Léry sont une richesse garante d'un futur de qualité. Sa disparition rendrait l'avenir beaucoup moins désirable². Héritage Saint-Bernard ne peut qu'être d'accord avec cet énoncé et invite tous les dirigeants, actuels et futurs, à agir en ce sens.

D'ailleurs, d'autres dirigeants ont reconnu la valeur exceptionnelle de ce territoire. En effet, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a mis le boisé Fernand-Seguin et ses environs, ce qui inclut donc le territoire boisé de Léry, sur sa liste d'endroits à conserver autour de Montréal. Cet organisme de planification, de coordination et de financement, qui regroupe 82 municipalités, a ciblé plusieurs milieux naturels de grande importance à préserver de l'étalement urbain autour de Montréal. Le boisé a été reconnu par la CMM comme ayant « une valeur écologique élevée³ », à cause notamment de la diversité et de la maturité des peuplements forestiers. La CMM fait également valoir que « la conservation de ce bois permettrait de créer un corridor vert. Dans son cadre d'aménagement des orientations gouvernementales pour la région métropolitaine de Montréal 2001-2021, le gouvernement du Québec affirme que « tous les boisés encore existants à l'heure actuelle sur le territoire de la CMM auront été détruits d'ici 2029 si rien n'est fait pour les protéger⁴ ». Voilà une bonne raison d'être inquiet et d'agir rapidement. C'est dans ce contexte qu'Héritage Saint-Bernard demande aux élus de Léry de protéger les milieux naturels de la ceinture verte Léry-Châteauguay.

¹ Hubert Reeves. « Entendre S.O.S. » in Le journal de Montréal, 9 novembre 2008.

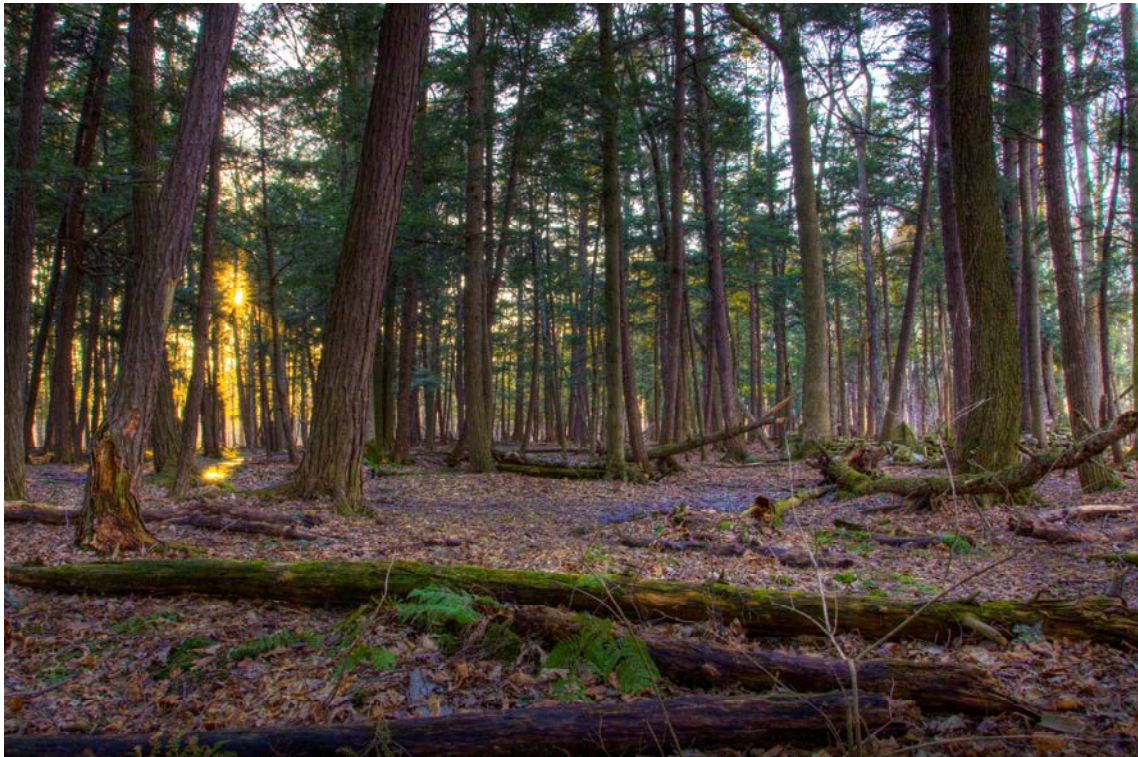
² Idem.

³ Communauté métropolitaine de Montréal. Fiches techniques des bois d'intérêt écologique sur le territoire de la CMM. Bois validés sur le terrain en 2002 : Bois de Châteauguay/Léry. Montréal, 2002 (?), p. 3.

⁴ Cité dans Anonyme. « La protection de l'environnement et des milieux naturels : l'effervescence d'un droit en développement », *Revue québécoise d'urbanisme*. Volume 28 - Numéro 2 - Été 2008, p. 16.

Recommandation 1

Afin d'assurer un meilleur avenir pour les résidents de Léry, ainsi que contribuer à un meilleur avenir pour l'humanité, Héritage Saint-Bernard recommande à la Ville de Léry de préserver entièrement les milieux naturels de son territoire qui font partie intégrante de la ceinture verte.



1.2 Écosystèmes forestiers exceptionnels

Ce corridor vert est si remarquable qu'il contient à lui seul 5 « écosystèmes forestiers exceptionnels⁵ » (EFE) identifiés par nul autre que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Cette appellation réfère à trois catégories d'écosystèmes forestiers :

1. les forêts rares ;
2. les forêts anciennes ;
3. les forêts refuges d'espèces menacées ou vulnérables.

Voici la description qu'en fait le ministère des Ressources naturelles et de la Faune :

Les forêts rares

« Les forêts rares sont des écosystèmes forestiers qui occupent un nombre restreint de sites et couvrent une superficie réduite. La rareté est généralement d'origine naturelle, mais elle peut aussi résulter de l'activité humaine : on dit alors qu'elle est anthropique. La rareté est évaluée autant à l'échelle du Québec qu'à l'échelle d'unités de territoire plus petites. Par exemple, les peuplements de pins rigides sont rares dans tout le Québec, alors que ceux de chênes rouges sont communs dans le sud-ouest de la province, mais rares dans la péninsule gaspésienne.

Les forêts anciennes

Cette expression désigne les peuplements qui n'ont pas été modifiés par l'Homme, qui n'ont subi aucune perturbation majeure récente et dans lesquels on trouve de très vieux arbres. Ces forêts ont comme particularité de renfermer à la fois des arbres vivants, sénescents et morts et un sol parsemé de gros troncs à divers stades de décomposition. On dénombre peu de forêts anciennes au Québec. Dans le sud de la province, la plupart des forêts ont en effet été considérablement affectées par la colonisation, puis par l'urbanisation. Plus au nord, ce sont les épidémies d'insectes et les feux qui les ont raréfiées.

Les « forêts refuges »

Ces forêts abritent une ou plusieurs espèce(s) végétale(s) menacée(s) ou vulnérable(s). On peut, selon le cas, y trouver une espèce d'une grande rareté, une population remarquable de l'une ou l'autre de ces espèces ou une concentration significative (au moins trois) de ces mêmes espèces.⁶ »

⁵ En excluant toutefois la partie située sur le territoire de Kahnawake.

⁶ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. *Les écosystèmes forestiers exceptionnels : éléments clés de la diversité biologique du Québec*. <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-ecosystemes.jsp>

Au total, ce sont 114 hectares du boisé Léry-Châteauguay qui sont reconnus être des EFE, qui sont soit « refuges », soit « rares ». De cette superficie, plus de 80 hectares d'EFE sont situés à Léry. Il est à noter que selon les inventaires floristiques effectués par Héritage Saint-Bernard, il est possible que les limites de certains de ces EFE puissent être plus vastes que ce qui est désigné actuellement. Cela est du moins ce que nous porte à croire la concentration de certaines espèces floristiques beaucoup plus grande que ce qu'il était prévu selon les registres du ministère.

Par ailleurs, le 2e plus grand EFE a une superficie de 43 hectares et il abrite de nombreux plants d'Aubépine ergot-de-coq, une espèce hautement menacée de disparition au Québec. Cet EFE est considéré être une « forêt refuge ». Or, une partie de cet EFE d'aubépine est située dans un secteur convoité actuellement pour du développement domiciliaire. La majorité de l'EFE est sur le territoire de Léry.

Héritage Saint-Bernard sait qu'il est crucial de préserver les EFE tant pour maintenir la richesse de la biodiversité au Québec que pour protéger les espèces menacées dont ces habitats regorgent. Selon le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, les EFE « constituent des habitats particuliers susceptibles d'abriter des espèces rares actuellement inconnues. Certains scientifiques estiment qu'on ne connaîtrait que 50 % des espèces existantes !⁷ ». Il faut donc conserver ces milieux tant pour les connaissances que nous avons d'eux aujourd'hui que pour celles que nous pourrions faire dans l'avenir. Si nous les détruisons, ces éventuelles connaissances scientifiques risquent de ne jamais être obtenues. « En protégeant les écosystèmes forestiers exceptionnels, on fait preuve d'une prudence élémentaire puisque les connaissances sur les interactions entre les espèces et sur l'évolution des écosystèmes sont encore trop fragmentaires pour qu'on puisse les modifier en toute quiétude⁸ », comme le conclut lui-même le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Recommandation 2

Héritage Saint-Bernard recommande de préserver à tout prix le territoire de la ceinture verte Léry-Châteauguay afin d'éviter toute pression sur l'écosystème forestier exceptionnel, où se retrouve beaucoup d'Aubépines ergo-de-coq. Il est nécessaire de respecter une zone tampon entre l'écosystème forestier exceptionnel et tout développement domiciliaire si l'on veut maintenir l'équilibre fragile de celui-ci.

⁷ Idem.

⁸ <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/20013072.pdf>

1.3 Plantes rares, vulnérables et menacées

L'inventaire des plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées a été financé par le MDDEP. L'inventaire couvre les zones A,C et D de la ceinture verte-Léry-Châteauguay. Une partie des zones se trouve à Châteauguay, mais les occurrences du présent inventaire sont majoritairement situées à Léry.(voir la carte complète en annexe)

Héritage Saint-Bernard a commandé récemment des inventaires des plantes menacées ou vulnérables du territoire de la ceinture verte à un consultant indépendant, André Sabourin, botaniste québécois notoire. Les inventaires ont été effectués dans la ceinture verte, dont une portion sur le territoire de Léry.

Le but de ces inventaires était de localiser et caractériser les principaux végétaux et, surtout, les plantes vasculaires menacées ou vulnérables, ou susceptibles d'être ainsi désignées au Québec. Celles-ci devaient faire partie des listes officielles du gouvernement du Québec (2005) et du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (2008). Nous présentons ici les plantes menacées et vulnérables qui ont été inventoriées par André Sabourin. Les espèces sont présentées avec leur statut au Québec et leur rang de priorité pour la conservation (S1, S2, S3), en ordre décroissant de priorité (CDPNQ, 2008). Ainsi, une espèce ayant la cote S1 est beaucoup plus rare et beaucoup plus à risque de disparition que celle ayant la cote S3.

Il y a **18 espèces de plantes menacées ou vulnérables, ou susceptibles d'être ainsi désignées** dans le secteur de Léry.

1. **L'Érable noir** (*Acer nigrum*) : susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable ; S3
2. **L'Ail des bois** (*Allium tricoccum*) : désigné vulnérable ; S3
3. **La Doradille ébène** (*Asplenium platyneuron*) : susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable ; S2
4. **La Cardamine découpée** (*Cardamine concatenata*) : susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S3
5. **Le Carex porte-tête** (*Carex cephalophora*) : susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable ; S2
6. **Le Carex faux-rubanier** (*Carex sparganioides*) : susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable ; S2
7. **Le Caryer ovale** (*Carya ovata var. ovata*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable ; S3
8. **Le Micocoulier occidental** (*Celtis occidentalis*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable ; S3
9. **L'Aubépine dilatée** (*Crataegus cf. coccinioides*) : susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable ; S1
10. **L'Aubépine ergot-de-coq** (*Crataegus crus-galli var. crus-galli*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable ; S1
11. **L'Aubépine suborbiculaire** (*Crataegus suborbiculata*) : susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable ; S1S2
12. **La Dryoptère de Clinton** (*Dryopteris clintoniana*) : susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable ; S2

13. **Le Gaillet fausse-circée** (*Galium circaezans*) : susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2
14. **Le Noyer cendré** (*Juglans cinerea*) : susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3
15. **Le Chêne bicolore** (*Quercus bicolor*) : susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable ; S2
16. **La Renoncule à éventails** (*Ranunculus flabellaris*) : susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable ; S2
17. **Le Scirpe pendant** (*Scirpus pendulus*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable ; S2
18. **Le Staphylier à trois folioles** (*Staphylea trifolia*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable ; S3

Dans l'ensemble des plantes inventoriées, trois sont très à risque de disparition et leur protection doit être une priorité nationale. On parle ici de l'Aubépine dilatée (*Crataegus cf. coccinioides*) et de l'Aubépine ergot-de-coq (*Crataegus crus-galli*) et l'Aubépine dilatée (*Crataegus dilatata*).

L'Aubépine dilatée est une des trois espèces d'aubépines rares présente sur le territoire de la ceinture verte Léry-Châteauguay. Il n'y a que sept occurrences au Québec. À l'échelle de la province, outre les occurrences dans le secteur Léry-Châteauguay, il n'y a que 100 individus recensés et aucun n'est situé dans une aire protégée. De plus, les populations observées sont très petites et ne dépassent guère 10 individus. Dans l'ensemble de la ceinture verte, 8 individus ont été localisés dont 6 se trouvent à Léry. Selon André Sabourin, il est très probable que le statut de l'espèce soit revu et qu'elle soit ajoutée à la liste des plantes rares du Québec lors de la prochaine mise à jour de la liste.

Dans le cas de **l'Aubépine ergot-de-coq**, il y a encore plus urgence de protéger cette espèce car elle est en véritable déclin au Québec. Il n'y a que trois occurrences dans toute la province et ces derrières sont dans la région de Léry-Châteauguay. À l'échelle de la province, il ne resterait approximativement que 1 000 individus et il n'y a que peu de chances d'en découvrir à nouveau. Dans le secteur de Léry, 664 individus ont été inventoriés, ce qui fait incontestablement de cette espèce la plus importante du site. La fréquence de l'Aubépine ergot-de-coq, une espèce limitée au Québec aux régions de Châteauguay, Léry, Kahnawake et Maple-Grove, rend la conservation de cette espèce prioritaire et d'une importance nationale.

Il est à noter que **l'Aubépine suborbiculaire** (*crataegus suborbiculata*) est aussi très menacée, car elle a été codifiée S1-S2. Il n'y a que six occurrences au Québec. Au total, 134 individus ont été recensés à Léry dans l'ensemble du secteur étudié.

Afin de protéger l'Aubépine dilatée, l'Aubépine ergot-de-coq et l'Aubépine suborbiculaire, ces espèces très menacées présentes à Léry, il est conseillé selon les politiques nationales, de ne pas aménager de chemin ou de sentier dans l'habitat occupé par l'espèce ; de minimiser l'ouverture du couvert forestier pour préserver l'ombre résiduelle et son effet bénéfique sur l'humidité du sol et de proscrire les travaux de drainage et d'égouttement dans l'habitat occupé par l'espèce. Évidemment, le développement domiciliaire près de leur

habitat est à proscrire. En effet, sur la base des caractéristiques biologiques de ces espèces, la délimitation d'un périmètre de 60 mètres ceinturant son habitat constitue une protection **minimale** (CDNQ, 2008) contre les altérations microclimatiques occasionnées par un effet de bordure (modifications de l'intensité lumineuse, de la température, du vent, de l'humidité relative, de l'accumulation de neige, etc.). Autrement dit, non seulement est-il nécessaire de préserver l'habitat, mais une zone tampon de 60 mètres est essentielle autour de celui-ci afin d'assurer la pérennité de ces espèces.

En plus de ces plantes qu'il faut protéger afin d'assurer leur pérennité, **quatorze autres plantes herbacées d'intérêt ont été observées, mais non localisées précisément sur le site à l'étude.** Ce sont :

1. **Le Bident discoïde** (*Bidens discoidea*; syn. *Bidens discoideus*);
2. **Le Carex à feuilles poilues** (*Carex hirtifolia*)
3. **Le Carex de Hitchcock** (*Carex hitchcockiana*)
4. **Le Décodon verticillé** (*Decodon verticillatus*)
5. **La Pédiculaire du Canada** (*Pedicularis canadensis*)
6. **L'Adiante du Canada** (*Adiantum pedatum*)
7. **L'Asaret gingembre** (*Asarum canadense*)
8. **La Cardamine carcajou** (*Cardamine diphylla*)
9. **La Cardamine géante** (*Cardamine maxima*)
10. **La Matteuccie fougère-à-l'autruche** (*Matteuccia struthiopteris*)
11. **La Sanguinaire du Canada** (*Sanguinaria canadensis*)
12. **Le Trille blanc** (*Trillium grandiflorum*)
13. **L'Uvulaire grande-fleur** (*Uvularia grandiflora*)
14. **Le Noyer noir** (*Juglans nigra*)

En résumé, les inventaires floristiques sur le territoire de Léry ont confirmé la présence de 18 espèces de plantes rares et en situation précaire et 14 autres plantes herbacées d'intérêt. Le milieu naturel de Léry est ainsi un site très riche en biodiversité floristique de la grande région de Montréal et même du Québec. André Sabourin conclut dans son rapport qu'il est évident que le site est de « qualité très élevée » et que «... en vingt ans de pratique professionnelle de la botanique de terrain, j'ai rarement inventorié des territoires aussi riches en plantes rares ou d'intérêt, sur des superficies comparables. Ce sont donc des forêts ou écosystèmes de type refuge d'espèces en difficulté. » Il confirme aussi qu'une partie du site est un « écosystème forestier exceptionnel, de type forêt rare ». Il est donc primordial de conserver ce territoire exceptionnel.

Recommandation 3

Plusieurs plantes et arbustes menacés de disparaître du Québec se retrouvent sur l'ensemble des milieux naturels de Léry. Héritage Saint-Bernard recommande donc de conserver et valoriser la flore exceptionnelle de tout ce secteur. Une zone tampon est aussi nécessaire entre leur habitat et le développement domiciliaire pour assurer leur pérennité.

1.4 Des habitats appréciés par la faune

La section Léry de la ceinture verte Léry-Châteauguay est aussi un habitat très convoité par plusieurs espèces d'animaux. Malheureusement, il n'y a pas eu d'inventaire faunique entrepris dans ce secteur. Nous savons cependant que plus de 20 espèces de mammifères sont présentes dans d'autres secteurs de la ceinture verte. Tout nous porte à penser que ces espèces se retrouvent également dans le secteur sud-ouest présentement à l'étude. En voici la liste. Il est à noter que les noms en caractère gras désignent les espèces qui ont été confirmées dans le secteur de Léry:

- Campagnol des champs ;
- **Castor du Canada**
- **Cerf de Virginie** ;
- **Chauve-souris** *sp.* ;
- Condylure à nez étoilé ;
- Coyote ;
- **Écureuil gris** ;
- **Écureuil roux** ;
- Hermine ;
- Belette à longue queue ;
- **Lapin à queue blanche** ;
- Loutre de rivière
- **Marmotte commune** ;
- **Mouffette rayée** ;
- Musaraigne cendrée ;
- **Rat musqué commun**
- **Raton laveur** ;
- **Renard roux** ;
- Souris-sauteuse *sp.*;
- **Tamia rayé.**
- **Vison d'Amérique**

En ce qui concerne les espèces d'amphibiens et de reptiles présentes dans le secteur, nous sommes devant la même problématique, à savoir qu'aucun inventaire complet n'a été réalisé. Nous avons toutefois confirmé la présence de cinq espèces d'amphibiens et de deux espèces de reptiles. En voici la liste :

- Salamandre cendrée;
- Crapaud d'Amérique;
- Grenouille léopard;
- Rainette versicolore;
- Grenouille des bois
- Couleuvre rayée;
- Couleuvre à ventre rouge

Il est à noter que la couleuvre tacheté, considérée comme espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec et comme espèce préoccupante par le gouvernement fédéral a été trouvée à proximité, dans le secteur du centre écologique Fernand-Seguin, il est donc fort probable que cette espèce soit aussi présente dans la section Léry de la ceinture verte Léry-Châteauguay.

La Salamandre cendrée, omniprésente à Léry, est la seule espèce de salamandre au Québec vivant uniquement dans un habitat forestier. Autrement dit, son cycle vital se déroule complètement en forêt et elle n'a pas de stade larvaire dans un habitat aquatique. Cette particularité fait de cette salamandre une espèce particulièrement sensible aux coupes forestières et aux modifications de l'humidité des sols provoquées par la destruction, ne serait-ce que partielle, de son habitat.

Par ailleurs, même si un inventaire exhaustif n'a pas été encore effectué, il est toutefois possible de présumer que le secteur à l'étude accueille d'autres espèces qui ont été aperçues à plusieurs reprises dans divers endroits du boisé Léry-Châteauguay. En voici une liste non exhaustive :

- Salamandre maculée;
- Salamandre à points bleus;
- Couleuvre brune (rare);
- Couleuvre verte;
- Couleuvre à collier (rare).



Recommandation 4

Héritage Saint-Bernard recommande de préserver l'habitat qu'est la ceinture verte pour de nombreux animaux, dont plusieurs espèces sont rares.

1.5 Lieu exceptionnel pour les oiseaux

La diversité des habitats présents font du site à l'étude un véritable paradis pour de nombreuses espèces d'oiseaux et ce, au grand bonheur des ornithologues de la région, voire de la province. Des inventaires ont été faits au sein du boisé Léry-Châteauguay par le Club des Ornithologues de Châteauguay⁹. Le territoire a été divisé en quatre zones distinctes, comme on peut le voir sur la photo suivante.

Les zones A, C et D sont particulièrement intéressantes car elles sont en grande partie situées sur le territoire de Léry. Pour l'ensemble de ces zones, plus de 300 heures d'inventaire aviaire ont été nécessaires, dont plus de 140 heures pour la zone A, 54 heures pour la zone C et 15 heures pour la zone D. L'inventaire a eu lieu de septembre 2008 à la mi-juin 2009. À partir de cet inventaire rigoureux, nous pouvons affirmer que 125 espèces ont été recensés dans la ceinture verte de Léry-Châteauguay. La liste complète de ces oiseaux est présentée à l'annexe 3.

En ce qui a trait aux espèces présentes dans la zone A, nous avons inventorié 107 espèces, dont 55* nicheuses. Voici de ce nombre quelques espèces nicheuses particulièrement intéressantes :

Le rapport fait état de 54 espèces nicheuse, mais la nidification du Grand-Duc d'Amérique a été confirmée l'hiver dernier par des membres du Club des Ornithologues de Châteauguay.

- Tangara écarlate ;
- Dindon sauvage ;
- Petit-duc maculé ;
- Martinet ramoneur ;
- Moqueur roux ;
- Paruline obscure ;
- Paruline à joue grises ;
- Paruline à collier ;
- Paruline à poitrine baie ;
- Paruline à gorge noire ;
- Passerin indigo;
- Grand-duc d'Amérique.

Puis, des espèces de passages particulièrement intéressantes qui utilisent le territoire pour se reposer et se nourrir:

- Paruline à ailes dorées* ;
- Faucon pélerin;
- Mésange bicolore.

⁹Club des ornithologues de Châteauguay. *Inventaire de l'avifaune. Ceinture verte de Léry-Châteauguay*. Châteauguay, juillet 2009, 22 p.

De toutes ces espèces, revenons sur deux d'entre elles dont la population est plus fragilisée. D'abord, le **Martinet ramoneur**, qui est « nicheur possible » dans la zone A. Cette espèce est considérée « en péril » par le gouvernement fédéral et est protégée en vertu de la Loi sur les espèces en péril. Le Martinet ramoneur niche principalement dans les cheminées puisque le défrichage et la déforestation ont fait disparaître presque tous les grands arbres creux. Cependant, il est possible que certains individus nichent encore dans ces derniers¹⁰. On retrouve ce type d'arbre dans la zone A et le Martinet ramoneur y a été observé pendant la période de nidification dans le cadre de l'inventaire de la faune aviaire du Club des Ornithologues de Châteauguay.



Martinet ramoneur

Ensuite, la **Paruline à ailes dorées** a aussi été observée un peu avant la période de nidification. Cette espèce est aussi considérée « en péril » par le gouvernement fédéral et est protégée en vertu de la Loi sur les espèces en péril. Bien que l'espèce ne puisse être considérée comme nicheuse dans le secteur, elle a été aperçue dans un habitat correspondant à son habitat de nidification. Au Québec, l'espèce est reconnue nicheuse seulement dans l'extrême sud de la province¹¹. Aucune nidification n'a été confirmée aussi au nord de notre secteur, mais les habitats de la friche au sud-ouest du centre écologique ainsi que la friche au nord du secteur à l'étude correspondent à l'habitat de l'espèce. Il serait donc intéressant de poursuivre les inventaires au cours des prochaines années afin de détecter la présence de cette espèce.

Finalement, le Grand-duc d'Amérique a été confirmé nicheur l'hiver dernier. Des adultes ont été observés dans un nid. Au fil de la période de nidification, un jeune a aussi été observé dans le nid et par la suite dans les environs de ce même nid. On parle donc d'une nidification confirmée et réussie. Le Grand-duc d'Amérique est l'un des plus grands rapaces nocturne du Québec et il a besoin d'un habitat très vaste pour mener à terme une nidification. Sa présence et sa nidification dans le secteur Léry de la ceinture verte sont des éléments supplémentaires démontrant la valeur écologique de cet habitat.

¹⁰Gouvernement du Canada. *Registre public des espèces en péril*. 2009. [/www.registrelep.gc.ca/species/speciesDetails_f.cfm?sid=951](http://www.registrelep.gc.ca/species/speciesDetails_f.cfm?sid=951)

¹¹GOUVERNEMENT DU CANADA. *Registre public des espèces en péril*. 2009. www.registrelep.gc.ca/species/speciesDetails_f.cfm?sid=942

En ce qui a trait aux espèces présentes dans la zone C, nous avons inventorié 90 espèces, dont 53 nicheuses. Voici de ce nombre quelques espèces nicheuses particulièrement intéressantes :

- o Dindon sauvage ;
- o Épervier de Cooper;
- o Martinet ramoneur * ;
- o Grand Pic;
- o Mésange bicolore;
- o Passerin indigo;

Puis, des espèces de passage particulièrement intéressantes qui utilisent le territoire pour se reposer et se nourrir:

- o Grand Corbeau
- o Urubu à tête rouge;
- o Tangara écarlate ;

En ce qui a trait aux espèces présentes dans la zone D, nous avons inventorié 47 espèces, dont 33 nicheuses. Voici de ce nombre quelques espèces nicheuses particulièrement intéressantes :

- o Butor d'Amérique;
- o Canard noir;
- o Râle de Virginie
- o Marouette de Caroline

Il est à noter que le rare Petit Blongios niche fort probablement dans les milieux humides de la zone D, donc à Léry. Le refuge faunique Marguerite-D'Youville, sur l'île Saint-Bernard abrite l'une des plus importantes populations de Petit Blongios au Québec. Cette espèce menacée se retrouve dans les mêmes types d'habitat en milieux humides de la zone D et ce à moins de 3km à vole d'oiseau.

Recommandation 5

Héritage Saint-Bernard recommande à la Ville de Léry de protéger intégralement les territoires naturels car ils constituent des habitats privilégiés pour au moins 108 espèces d'oiseaux, dont certaines sont en péril et protégées par la législation fédérale.

1.6 L'importance d'un corridor vert pour préserver la biodiversité

Du point de vue de la conservation de la biodiversité, il est primordial de conserver un « corridor vert », c'est-à-dire de ne pas morceler les milieux naturels isolés les uns des autres. Donc à la question « peut-on conserver une partie des milieux naturels de Léry et en utiliser une portion pour le développement domiciliaire ? », Héritage Saint-Bernard répond que ce n'est pas possible si l'on veut préserver la biodiversité du site.

Des îlots de verdure trop restreints et sans liens directs ne permettent pas aux espèces vivantes de maintenir leur diversité ; ces petits habitats sont aussi plus vulnérables face aux transformations pouvant survenir autour. Autrement dit, la biodiversité ne peut être maintenue dans des aires isolées. Conceptuellement, un corridor vert est un lieu, ou un réseau de lieux, réunissant les conditions de circulation d'une ou plusieurs espèces. Comme le souligne une brochure d'information publiée par le gouvernement français, « tout au long de leur vie, les animaux ont besoin de se déplacer pour se nourrir, se reposer, se reproduire ou encore conquérir de nouveaux territoires. Les plantes, elles aussi, se propagent par leur pollen ou leurs graines¹². » Le développement résidentiel sur des parcelles d'un milieu naturel peut donc devenir un obstacle à cette libre circulation de la faune et de la flore, s'opposant ainsi à la diffusion ou au mélange normal de leurs gènes qui pourrait assurer leur reproduction. À court terme, quand ce n'est la destruction de l'habitat pur et simple qui est prévu, la route construite qui scindera le milieu en deux provoquera ainsi la mort des animaux qui voudront la traverser ou créera une barrière pour que les plantes se reproduisent. À plus long terme, un nombre d'aménagements trop important découpant le territoire, entraînera ainsi un isolement des populations les unes des autres. Par conséquent : si l'une d'entre elles vient à disparaître, le milieu qu'elle occupait ne peut pas être recolonisé, sans compter que le brassage génétique ne sera plus possible par l'arrivée d'individus extérieurs¹³.

Lorsque l'on scinde en plusieurs parties un milieu naturel, on « observe une baisse de la fertilité et une plus grande sensibilité aux maladies. Petit à petit, des populations disparaissent, provoquant une diminution de la diversité biologique. Pour toutes ces raisons, il est important de garder un corridor vert le plus intact et dense que possible. On sait par ailleurs que les ceintures vertes créent « un effet de microclimat qui atténue les variations extrêmes du climat les rendant beaucoup plus modérées. Ainsi, en hiver, plusieurs espèces de mammifères utilisent les ceintures vertes pour se protéger du vent et d'autres conditions climatiques adverses¹⁴ ».

La ceinture verte Léry-Châteauguay offre un autre avantage relativement exceptionnel : le fait de regrouper une grande diversité d'écosystèmes. Ainsi, les forêts, les prairies naturelles, les champs en friche et les milieux humides abritent non seulement une grande diversité d'espèces floristiques et fauniques, mais la contiguïté de ces milieux crée de nouvelles zones, qualifiées d'écotones, qui contribuent à attirer d'autres espèces et, par conséquent, à augmenter la richesse et la biodiversité de la ceinture verte.

¹² Apollon 74, FRAPNA Haute-Savoie ET Pro Natura Geneve. *Feu vert pour les corridors biologiques*. Grenoble, Août 2005, p. 2. (<http://www.pronatura.ch/ge/data/BrochureCorridors.pdf>)

¹³ Idem, p. 3.

¹⁴ Pierre Aquin. *La ceinture naturelle Léry-Châteauguay*. Option Verte, Châteauguay, 1993, p. 19.

Recommandation 7

Héritage Saint-Bernard recommande à la Ville de Léry de préserver la totalité des espaces naturels car en détruire une partie créerait des îlots de verdure qui empêcheraient la faune et la flore de se reproduire d'un endroit à l'autre. Cela risquerait de diminuer grandement la richesse de la biodiversité qu'on y trouve. Il faut donc que la Ville de Léry privilégie le maintien d'un corridor vert existant et évite de morceler les espaces verts.

II. Retombées économiques de la mise en valeur de la ceinture verte

2.1 Valeur des écosystèmes et des services qu'ils rendent

L'approche de la valeur économique des écosystèmes est de plus en plus reconnue comme le démontre le rapport *L'Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes*¹⁵, publié par le Centre d'analyse stratégique de France. Des économistes font désormais l'exercice d'attribuer une valeur économique aux différents éléments composant les écosystèmes ainsi qu'aux services qu'ils rendent à la société. Dans un document du gouvernement du Québec, on résume en quelques phrases les principaux « services rendus » pour les humains par les écosystèmes naturels. Dans le document intitulé *Les orientations en matière d'aménagement* on affirme que les milieux naturels, en particulier les boisés, « contribuent au maintien de la biodiversité du territoire. Ils servent de refuge et de milieu de vie à la faune et jouent un rôle important dans la régulation de l'eau. Les eaux de ruissellement provenant des espaces boisés sont de qualités supérieures et contribuent à diluer les eaux de surface contaminées par les activités humaines. Les espaces boisés participent également au maintien de la nappe phréatique, laquelle contribue entre autres à l'alimentation humaine et animale de même qu'à l'irrigation des cultures. Outre leur fonction paysagère évidente, ces espaces jouent un rôle important dans la conservation des terres arables en limitant les impacts de l'érosion éolienne¹⁶. » Et de conclure, « la préservation des espaces boisés constitue un élément indispensable quant à la gestion durable du milieu naturel¹⁷ ».

Quant à l'étude française évoquée plus haut, elle propose « trois voies d'analyse pour tous les projets à l'avenir ». Louis-Gilles Francoeur, journaliste au quotidien *Le Devoir* résume son contenu en ces termes : « D'abord, il faut analyser la valeur économique de la perte directe causée par le prélèvement, comme la perte en nourriture, en eau et en bois de l'écosystème altéré ou sacrifié. Puis, indique le rapport, il faut ajouter la perte du régulateur que constitue cet écosystème, car il stocke du carbone, régularise, stocke et filtre l'eau, contrôle l'érosion, alimente des espèces et participe à l'équilibre des espèces dans les territoires voisins, pour ne donner que quelques exemples. En troisième lieu, il propose de comptabiliser la perte pour la société des services culturels, c'est-à-dire en tourisme, en éducation, en santé, etc. Le rapport préconise enfin une approche par « milieu » pour tenir compte non seulement des fonctions précédentes prises individuellement, mais aussi dans leur interaction globale, une autre source de valeur. Et il faut calculer la valeur sur plusieurs générations de ces altérations¹⁸ ».

¹⁵ Groupe de travail présidé Par Bernard Chevassus-Au-Louis. *L'Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes*, Centre d'analyse Stratégique, Gouvernement de France, avril 2009, 378 p.

¹⁶ Direction de l'aménagement et du développement local. *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement. La protection du territoire et des activités agricoles*. Ministère des Affaires municipales et des Régions. Québec, Février 2005, p. 12 et 13.

¹⁷ Ibidem, p. 13.

¹⁸ Louis-Gilles Francoeur. « Les coûts cachés de la perte de biodiversité » in *Le Devoir*, Édition du 12 juin 2009.

En réalité, si l'on calcule les services offerts par ces milieux naturels, nous sommes certains qu'il coûterait plus cher, à long terme et à l'ensemble de la collectivité, de sacrifier la friche et le boisé pour en faire des maisons unifamiliales haut de gamme. Sans pouvoir ici faire ce genre d'exercice comptable, nous pouvons cependant rappeler l'exemple qui a été donné par Marc Delage de Nature-Action lors de séances d'information et publié dans le journal *Le Soleil de Châteauguay*, qui affirmait qu'un arbre mature valait 273 dollars par année en dollars de 1985. « (...) L'évaluation tenait compte de plusieurs services rendus par l'arbre : production d'oxygène, rafraîchissement de l'air, abri pour la faune, contrôle de l'érosion, etc. La valeur des 36 000 arbres du boisé du sud-ouest voisine ainsi les 10 millions de dollars par année. Aussi, s'il fallait reconstituer la forêt de 122 hectares à partir de zéro, la facture atteindrait 17 millions de dollars¹⁹. »

Voilà des chiffres qui font réfléchir et qui incitent à bien planifier les projets de la Ville, quels qu'ils soient. Certes, il est difficile de mettre une valeur chiffrée définitive sur le territoire visé, surtout que les études ne sont pas complètes. Néanmoins, pour Héritage Saint-Bernard, il est évident que cette valeur est inestimable dans un contexte de crise environnementale et de pénurie d'espaces verts. À terme, comme nous le verrons plus loin, nous pensons plutôt qu'il faut au contraire capitaliser sur ce territoire en le mettant en valeur.

Recommandation 8

Héritage Saint-Bernard, en s'appuyant sur le concept reconnu de la valeur économique des écosystèmes, recommande à Léry d'être audacieuse et d'entrer dans le nouveau paradigme économique que nous dicte la crise environnementale et financière. En effet, plutôt que de reproduire un modèle de développement qui est à l'origine des crises qui nous affectent aujourd'hui, dans la mesure où l'industrialisation et l'urbanisation se sont toujours effectuées sans jamais que soient calculées les externalités environnementales, nous pensons que Léry devrait capitaliser sur la richesse inestimable de ses écosystèmes. De cette façon, la ville entrera de plain-pied dans l'ère du développement durable. C'est là tout le sens de la relance verte dans le cadre de l'actuelle crise environnementale et financière.

¹⁹ Thibault, Michel. « Combien vaut un arbre » in *Le Soleil de Châteauguay*, 13 juin 2009.

2.2 Activités de plein air et récréotouristiques comme outils économiques

On reconnaît aujourd'hui que les milieux naturels, en plus d'être essentiels d'un point de vu social et environnemental, ont aussi des retombées économiques importantes. Au Québec, le très sérieux ministère des Ressources naturelles et de la Faune fait couramment des études pour connaître précisément les retombées économiques de ces milieux tant à l'échelle locale que provinciale. Dans le document *La faune et la nature ça compte ! Une contribution manifeste et significative sur le développement économique régional*, on apprend que les activités liées à la faune et à la nature contribuent à produire une valeur ajoutée de 481 millions de dollars²⁰ pour la province. Mieux encore, on sait que le nombre d'activités s'effectuant dans des milieux naturels est constamment en hausse au Québec, comme partout ailleurs dans le monde. Selon l'Organisation mondiale du tourisme, en 1996, le tourisme d'aventure et les sports de plein air comptaient pour 24 % de la demande et représentaient 592 millions de voyageurs, alors qu'on estime qu'en 2010 leur nombre devrait dépasser le cap du milliard. Une forte tendance à la hausse, donc. Au Québec, aujourd'hui « le total des adeptes qui fréquentent les diverses régions pour les activités liées à la faune et à la nature représente plus de 7 millions de personnes. De façon imagée, c'est comme si toute la population du Québec se déplaçait, au même moment et une fois dans l'année, pour exercer l'une ou l'autre de ces activités.²¹

Ce n'est pas surprenant que les activités de plein air, sans prélèvement, soient si populaires. Selon le Conseil québécois du Loisir c'est le « caractère souvent familial des activités, leur adaptabilité en fonction des aptitudes physiques de chacun et la légèreté des « infrastructures » nécessaires à leur pratique²²» qui explique en bonne partie la popularité des loisirs en plein air. On parle ici d'activités allant de l'observation d'oiseaux à la photographie, en passant par la randonnée pédestre, le ski de fond et la raquette. « Cet intérêt grandissant, tout comme l'intégration des activités de plein air au mode de vie, se comprend aisément à une époque marquée par la recherche du bien-être, par un besoin social croissant de nature et par des préoccupations relatives à la santé et à l'environnement²³. »

En Montérégie les activités de plein air sont d'autant plus populaires, qu'on évalue qu'il y a plus de 208 000 adeptes de ce type d'activités à chaque année. Les adeptes dépensent annuellement plus de 42 millions de dollars pour différentes activités fauniques situées en Montérégie. Cela est sans compter que ce sont les gens vivant en Montérégie qui dépensent le plus pour ce genre d'activités, tout de suite derrière ceux de la région de Montréal. De l'ensemble de toutes leurs dépenses, 71 % sont dépensés directement en Montérégie. La Ville de Léry a tout intérêt à mettre en valeur ses milieux naturels pour bénéficier de toutes ces retombées économiques possibles. Il y a encore du travail à faire pour l'aménagement du site dans un premier temps, puis pour en faire la promotion.

La mise en valeur du territoire (sentiers, belvédères, ponceaux, tables à pique-nique, etc.) profiterait grandement aux citoyens de Léry. Il y a déjà un bon nombre d'entres eux qui

²⁰ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. *La faune et la nature ça compte ! Une contribution manifeste et significative sur le développement économique régional*. Québec, 2009, p. 2.

²¹ Ibidem.

²² Conseil québécois du loisir. Résumé du rapport de recherche. Portrait des enjeux liés au développement et à la pérennisation des sentiers et des lieux de pratique de loisir de plein air. Montréal, Mars 2008, p. 4.

²³ Ibidem, p. 8.

pratiquent la marche, la raquette, le ski ou le vélo dans l'un ou l'autre des endroits de la ceinture verte de Léry-Châteauguay.

Recommandation 9

Héritage Saint-Bernard recommande à la Ville de Léry de mettre en valeur les milieux naturels de la municipalité pour qu'ils deviennent l'élément récréotouristique majeur de la ville, comme Saint-Hilaire l'a fait avec sa montagne, par exemple.

2.3 Les grands parcs urbains et le développement des villes

Il y a bien longtemps que les villes utilisent les espaces verts comme outil de mieux-être pour leur population. Citons l'exemple de Central Park à New York qui, dès le début du 19^e siècle, a été créé suite à une volonté populaire qui réclamait un espace vert au cœur de la ville. La philosophie de Frederick Law Olmsted et Calvert Vaux, les concepteurs du parc, était de donner du lustre à la ville et rendre accessible le parc à tous les habitants, peu importe les origines sociales de ceux-ci.

Central Park était alors le premier grand parc public à avoir été aménagé dans une ville américaine. Lorsque la ville de New York a commencé à s'étendre vers le nord de l'île de Manhattan au 19^e siècle, plusieurs voix se sont élevées pour réclamer la création d'un espace de verdure, à l'image du Bois de Boulogne à Paris (achevé en 1852) ou de Hyde Park à Londres. Central Park a été achevé en 1873, après 13 années de construction qui ont nécessité un investissement de 50 millions de dollars en valeur actuelle. Le parc new-yorkais a été construit de toutes pièces : plus de 500 000 arbres ont été plantés vers 1850, plusieurs lacs artificiels ont été creusés et aménagés, des sentiers ont été tracés, etc.

Aujourd'hui ce parc est une véritable fierté pour tous les citoyens de New York. Connu mondialement, il est devenu un symbole même de la ville, contribuant à son image de marque et étant l'un des attraits qui attirent le plus de touristes à chaque année. En plus, avec ses 341 hectares, il est devenu un espace vert d'envergure d'un point de vue de la biodiversité, notamment à cause de sa zone de protection de la vie sauvage. On y trouve notamment, 200 espèces d'oiseaux, dont plusieurs migrateurs, et 14 espèces de mammifères ainsi que plusieurs espèces de poissons. Notons que le parc est géré par la Central Park Conservancy (comité de sauvegarde de Central Park) qui dispose d'un budget annuel de 27 millions de dollars²⁴.

Plus près de nous, le Mont-Royal est aussi une réalisation de l'architecte paysager Frederick Law Olmsted. Il a été construit dans ce même esprit où l'accessibilité à tous était primordiale, et avec la conscience de la richesse collective qu'il deviendrait pour la ville. Une première partie de la montagne a été protégée de tout développement immobilier dès 1853.

²⁴ http://www.centralparknyc.org/site/PageNavigator/aboutcon_cpc

Le parc aménagé a été inauguré en 1876. Si les Montréalais peuvent profiter aujourd’hui de ce magnifique espace vert, c’est essentiellement grâce à la vision des élus municipaux qui ont su intervenir à l’époque pour sa protection.

Que ce soit à New York, Montréal ou Vancouver, il est clair que les grands parcs urbains aménagés sont devenus des symboles. Ces grands espaces verts, qu’on a la plupart du temps construits de toutes pièces, en investissant des sommes considérables, sont devenus des richesses collectives pour tous les citoyens, améliorant grandement leur qualité de vie. Ils contribuent aussi à l’image de marque de ces municipalités, attirant de nouveaux résidents et des touristes. De plus, ces grands parcs sont devenus sans conteste des pôles d’attraction tellement forts pour ces villes que personne ne penserait les détruire pour y construire des résidences, aussi luxueuses soient-elles. Ces espaces sont du domaine public, du patrimoine commun, et ils sont faits pour le rester. Ces grands parcs urbains sont des exemples de réussite d’aménagement et la ville de Léry peut s’en inspirer.

Recommandation 10

Héritage Saint-Bernard est convaincu que la Ville de Léry, qui a la chance d’avoir déjà sur son territoire des espaces naturels de très haute valeur et qui n’a donc pas besoin d’investir de sommes importantes pour les créer, doit s’inspirer des grands parcs urbains de l’Amérique du Nord. Héritage Saint-Bernard recommande donc à la Ville de se servir de ces espaces naturels pour se construire une identité propre et créer un pôle d’attraction pour ses citoyens et pour les touristes.

2.4 Un corridor vert aménagé comme moyen de relance

Le concept de « corridor vert », qui est aussi nommé « ceinture verte », est utilisé à travers le monde tant comme outil de préservation de la biodiversité que d'outil de verdissement des villes. Dans tous les cas, l'objectif est de préserver ou de créer un espace vert et naturel, et de le préserver de l'urbanisation. La première ceinture verte au monde a vu le jour à Londres en 1950 et est connue sous le nom de *London Green Belt*. À cette époque déjà, le gouvernement britannique craignait les conséquences néfastes qu'allait entraîner la destruction de tous les milieux naturels près de Londres, ville toujours en pleine expansion. En 1947, la loi d'urbanisme *Town and Country Planning Act*, a été adoptée afin d'orienter les développements dans la région. Cette ceinture verte vieille de 60 ans, totalise aujourd'hui 5 133 km² et est une véritable fierté des Londoniens qui ont accès à la campagne aux portes du centre-ville²⁵.

Plus près de nous, la Ville d'Ottawa s'est inspiré de l'expérience de Londres et a créé elle aussi une ceinture verte autour de la ville. Après 50 ans d'effort, la ceinture verte a été protégée légalement, en 1996. Ottawa a utilisé cette ceinture verte comme symbole identitaire et s'en sert constamment pour faire la promotion de la ville auprès de l'ensemble des Canadiens et des touristes de l'étranger²⁶.

Qu'il soit véritablement en forme de « ceinture », ou de bande comme un « corridor », le concept d'aires protégées aux pourtours des villes est de plus en plus utilisé, autant comme moyen de conservation que comme outil promotionnel d'image de marque, et ce, un peu partout à travers le monde. C'est une véritable tendance. Les pays comme la Hongrie et le Costa Rica capitalisent beaucoup sur leurs ceintures vertes pour attirer des touristes. Ici au Québec, la Ville de Montréal et celle de Longueuil travaillent à des projets de ceintures ou de trames vertes. Des villes plus petites commencent aussi à agir en ce sens. Donnons deux exemples particulièrement intéressants.

La ville de Lorraine est bien avancée dans son projet de corridor vert. Elle a créé en 2007 « une réserve foncière sur le territoire de la forêt qui n'est pas visé actuellement par les permis de développement domiciliaire. Cette mesure a pour conséquence de suspendre les droits des promoteurs et propriétaires jusqu'à ce que les parties concluent les négociations dans l'objectif d'une acquisition municipale²⁷. »

L'idée est d'instaurer un corridor vert, à l'abri des projets domiciliaires, de manière à créer un parc intermunicipal commun aux villes de Lorraine, Rosemère et Blainville. Ces trois municipalités veulent ainsi augmenter leur image de marque respective, en misant sur le concept de « ville verte » ou d'« écomunicipalité » pour attirer de nouveaux citoyens. Cette stratégie leur a assuré jusqu'à maintenant un développement harmonieux et rentable. Mais

²⁵ Vincent Sola.. « Les ceintures vertes, des outils pour relancer le défi de l'étalement urbain », *FrancVert, Webzine environnemental*, printemps 2008, Vol. 5, No. 2, p. 2

²⁶ Idem, p. 3.

²⁷ Claudine Mainville. « Projet d'un corridor vert » in *Enviro Mille-Îles*, 10 novembre 2007.

cela ne peut se faire qu'avec une planification du territoire. Ces municipalités ont réfléchi à une stratégie de développement et suivent leur plan d'aménagement (ou plan d'urbanisme) qui mise notamment sur les espaces verts. Léry pourrait faire de même.

En ce qui concerne l'initiative de la municipalité du Lac-Etchemin, elle est encore plus particulière, car celle-ci veut créer un corridor en investissant dans la plantation d'arbres. Ce projet a été appuyé financièrement par de nombreux bailleurs de fonds publics et privés. Au printemps 2008, la phase I du projet a été lancée : le comité de restauration de la rivière Etchemin a planté alors 31 700 arbres et arbustes pour un investissement total de plus de 126 000\$. Ainsi commence un projet – essentiel pour solutionner le problème d'érosion des berges de l'Etchemin ainsi que l'atténuation du réchauffement de l'eau ayant comme effet d'affecter l'habitat des poissons – où l'on tente de recréer de toute pièce le paysage qui était encore si riche il n'y a pas si longtemps. En comparaison, la ville de Léry a une chance immense d'avoir sur son territoire et autour, un corridor vert d'une grande envergure, préservé de l'urbanisation et incomparable sur le plan de la biodiversité !

On pourrait nommer encore de nombreux exemples très connus de ceinture verte (ou de corridor vert), dont celle de Toronto qui se veut être l'une des plus vastes au monde avec ses 7 284 km²». L'essentiel du propos est déjà établi : depuis longtemps, de grandes et petites villes travaillent à préserver des corridors verts. Elles ont compris que la mise en valeur de ces corridors verts est rentable à tous les points de vue. En plus d'avoir une vocation de préservation de la nature, essentielle au bon fonctionnement de toutes sociétés, ces aires protégées ont aussi une vocation récréative et touristique, donc économique. Cela est sans compter que la valeur des maisons se trouvant à proximité de ces espaces protégés peuvent augmenter de 5 à 32%, qu'elles soient proches ou un peu plus éloignées²⁸. À partir du moment où la ceinture verte devient le projet central d'une ville, cela contribue, à l'augmentation significative des revenus fonciers municipaux, à plus ou moins long terme. C'est donc dire que « lorsqu'une ville devient (ainsi) plus convoitée, les répercussions s'étendent sur l'ensemble de la communauté qui bénéficie d'une augmentation de la quantité d'achats locaux, de la valeur immobilière, de l'intérêt des touristes et des excursionnistes et des résidents des régions environnantes²⁹ ».

Recommandation 11

Héritage Saint-Bernard recommande à la ville de Léry d'investir en un projet novateur et créateur de richesse qu'est la mise en valeur de la ceinture verte comme plusieurs villes québécoises et étrangères l'ont fait. Protéger puis mettre en valeur une ceinture verte est une tendance partout en Occident. Conserver les milieux naturels aura comme avantage de préserver la biodiversité, tout en rehaussant l'image de marque de la ville et augmenter du coup la valeur de celle-ci.

²⁸ Héritage Laurentien. Protéger les milieux naturels de la Communauté métropolitaine de Montréal, des bénéfices pour tous. Montréal, 2009, brochure.

²⁹ Héritage Laurentien. Protéger les milieux naturels de la Communauté métropolitaine de Montréal, des bénéfices pour tous. Montréal, 2009.

2.5 Création d'un parc intermunicipal... pourquoi pas ?

Ce n'est pas seulement la responsabilité de la ville de Léry de s'occuper de la ceinture verte. Pourquoi ne pas s'inspirer des parcs régionaux qui existent un peu partout au Québec ? Nous avons déjà évoqué le cas des villes de Lorraine, Rosemère et Blainville qui travaillent à la création d'un parc intermunicipal à l'intérieur d'une ceinture verte. Tout près de nous, le parc régional de Beauharnois-Salaberry commence à être bien connu. Celui-ci est devenu un attrait touristique important pour cette région et ce n'est qu'un début. Il s'agit d'ailleurs d'un enjeu important dans le cadre de la campagne électorale à venir. Penser un plan de mise en valeur régional de la ceinture verte, qui impliquerait Léry, pourrait devenir aussi un attrait touristique intéressant et attirant qui ne coûterait pas très cher à réaliser. Un beau projet vert qui aurait des retombées socioéconomiques à moyen et long terme, tout en développant de façon durable le territoire naturel...

Recommandation 12

Héritage Saint-Bernard recommande à la Ville de Léry d'envisager l'idée de créer dans le corridor vert Léry-Châteauguay un parc intermunicipal.

2.6 Prendre le temps de planifier, mais agir maintenant pour protéger

Héritage Saint-Bernard est convaincu qu'il faut non seulement protéger les milieux naturels de la ceinture verte de tout développement domiciliaire, mais aussi lui accorder un statut légal assurant sa protection. Il est crucial de prendre le temps d'analyser les diverses options pour acquérir les terrains nécessaires à cette protection permanente. Oui, elles sont nombreuses les avenues qui s'ouvrent aux élus municipaux pour arriver à ces objectifs. Oui, il y a de l'argent disponible à l'intérieur de différents programmes pour acquérir des terrains et les mettre en valeur. Nous ne ferons pas ici la description détaillée de toutes les démarches que la Ville pourrait mener pour arriver à cette fin.

Notre propos est plutôt ici de dire que peu importe les options choisies « (servitudes de conservation, réserve naturelle, acquisition, donation), la Ville doit prendre le temps d'analyser en profondeur toutes les possibilités. Pour ce faire, il faut d'abord agir, et rapidement, pour contrer la pression qui est faite sur les milieux naturels par des promoteurs domiciliaires. Les élus municipaux ont tout le pouvoir pour agir maintenant en ce sens. Nous n'avons qu'à redonner l'exemple cité plus haut de la ville de Lorraine qui a accordé un statut de protection à sa ceinture verte qui « a pour conséquence de suspendre les droits des promoteurs et propriétaires jusqu'à ce que les parties concluent les négociations dans l'objectif d'une acquisition municipale³⁰ ». Selon Jean-François Girard, avocat spécialisé dans le droit de l'environnement, bien connu des élus de Léry pour avoir travaillé ensemble sur certains dossiers, « les municipalités sont les premières responsables

³⁰ Claudine Mainville. « Projet d'un corridor vert » in *Enviro Mille-Îles*, 10 novembre 2007.

de l'aménagement du territoire : Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec aura beau avoir les meilleures lois en environnement, là où ça se passe, c'est au niveau municipal ; parce que les municipalités contrôlent le développement et l'aménagement du territoire. Le développement durable passe nécessairement par l'action des municipalités³¹. »

Bien sûr, il faut d'abord une volonté politique en ce sens. Ensuite, il est essentiel que la municipalité travaille avec un plan d'urbanisme qui reflète ces valeurs et qui sera la pierre d'assise de la réglementation d'urbanisme qui intégrera la protection des milieux naturels. Cet outil est essentiel pour bien planifier un projet de mise en valeur de ces terrains, et pour développer un projet novateur qui sera la fierté et l'image de marque de la ville.

Recommandation 13

Héritage Saint-Bernard recommande à la ville de Léry de prendre le temps de planifier l'aménagement et la mise en valeur du territoire naturel, d'une part, ainsi que l'acquisition des terrains privés nécessaires à la protection des milieux naturels, d'autre part. La ville doit cependant agir maintenant, en incluant dans son plan d'urbanisme, le statut de parc à ces milieux naturels.

³¹ Anonyme. « La protection de l'environnement et des milieux naturels : l'effervescence d'un droit en développement », *Revue québécoise d'urbanisme*. Volume 28 - Numéro 2 - Été 2008, p. 17.

Conclusion

Héritage Saint-Bernard tient d'abord à féliciter les élus de Léry pour le temps qu'ils prennent à bien planifier leur prochain plan d'urbanisme. Ce n'est pas une simple tâche, il est vrai, mais ô combien elle est importante ! Un plan d'urbanisme constitue, comme tout élu le sait, le document officiel le plus important d'une municipalité en matière de planification de l'aménagement de son territoire. Celui-ci servira d'outil et de guide pour toutes les décisions du conseil relatives à la planification spatiale des activités, et ce, pour de nombreuses années. Il faut donc penser à tous les aspects que cela implique, aux opportunités qui pourraient se présenter, aux projets de développement actuels et futurs, à ce que les citoyens souhaitent comme milieu de vie et comme services dans 5 ans, 10 ans, 20 ans... La ville de demain se réfléchit aujourd'hui.

Pour Héritage Saint-Bernard, la planification du développement d'une municipalité devrait en tout temps garder une place importante aux espaces naturels qui sont le poumon des villes et de ses régions. Un milieu naturel rasé pour faire place à un développement domiciliaire l'est pour toujours et cause de graves dommages irréparables tant à l'environnement qu'à la santé publique. Les écosystèmes qui y évoluent apportent de nombreux services à la collectivité et à la société. Ils purifient l'eau (de surface et souterraine) et l'air. Ils coupent le vent. Ils créent des microclimats plus cléments. Ils maintiennent le sol en place, évitant ainsi des problèmes d'érosion. Ils sont des bouées de sauvetage en plein contexte de changements climatiques, car ils permettent de capter le carbone et les gaz à effet de serre. Ces milieux naturels sont aussi une source de plaisir, de détente, d'activités physiques, de ressourcement pour les citoyens. C'est un privilège pour les gens de Léry de vivre si près de la nature et ils le savent. D'ailleurs, combien d'entre-eux ont choisi d'y vivre spécifiquement pour la beauté du paysage et le calme que l'ont y trouve? La planification du développement du territoire devrait en tenir compte.

Bref, pour Héritage Saint-Bernard, il est primordial que le plan d'urbanisme de Léry tienne compte de la protection de la ceinture verte Léry-Châteauguay. Celle-ci doit être protégée et mise en valeur tant pour préserver sa haute valeur écologique que mettre à profit son potentiel récréotouristique, comme ce présent mémoire a voulu le démontrer. En terminant, rappelons qu'en cette année de la biodiversité, il serait préférable de faire des choix qui ne détruiront pas à tout jamais des espèces floristiques qui, à l'échelle planétaire, n'existent désormais que dans la ceinture verte située à Léry.



**Créer de la richesse, ce n'est pas dilapider celle
que nous possédons déjà...**

BIBLIOGRAPHIE

- APOLLON 74, FRAPNA HAUTE-SAVOIE ET PRO NATURA GENEVE. *Feu vert pour les corridors biologiques*. Grenoble, Août 2005, 16 p.
<http://www.pronatura.ch/ge/data/BrochureCorridors.pdf>
- AQUIN. Pierre. *La ceinture naturelle Léry-Châteauguay*. Option Verte, Châteauguay, 1993, 102 p.
- BOUTEFEU, Emmanuel. *Un corridor écologique avant l'heure : le V-vert de l'Est lyonnais*. CERTU, 2008.
- CENTRE DE DONNÉES SUR LE PATRIMOINE NATUREL DU QUÉBEC. 2008. *Les plantes vasculaires menacées ou vulnérables du Québec. 3e édition*. Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Québec. 180 p.
- CLUB DES ORNITHOLOGUES DE CHÂTEAUGUAY. *Inventaire de l'avifaune. Ceinture verte de Léry-Châteauguay*. Châteauguay, juillet 2009, 22 p.
- COMMUNAUTE METROPOLITAINE DE MONTREAL. *Fiches techniques des bois d'intérêt écologique sur le territoire de la CMM. Bois validés sur le terrain en 2002 : Bois de Châteauguay/Léry*. Montréal, 2002 (?), 3 p.
- COMMUNAUTE METROPOLITAINE DE MONTREAL. *Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés*. Montréal, 26 mai 2005, 4 p.
- CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR. « Portrait de l'offre et des problématiques spécifiques à chaque activité de loisir de plein air », in *Le Loisir de plein air au Québec : Portrait et enjeux de développement des sentiers et des lieux de pratique*. Montréal, 2008(?), p. 31 à 46.
- CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR. *Résumé du rapport de recherche. Portrait des enjeux liés au développement et à la pérennisation des sentiers et des lieux de pratique de loisir de plein air*. Montréal, Mars 2008, 29 p.
- DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL. *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement. La protection du territoire et des activités agricoles*. Ministère des Affaires municipales et des Régions. Québec, Février 2005, 61p.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles. « Les coûts cachés de la perte de biodiversité » in *Le Devoir*, Édition du 12 juin 2009.

- GOUVERNEMENT DU CANADA. *Registre public des espèces en péril*. 2009. <http://www.registrelep.gc.ca/>
- GROUPE DE TRAVAIL PRÉSIDÉ PAR BERNARD CHEVASSUS-AU-LOUIS. *L'Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes*, Centre d'analyse Stratégique, Gouvernement de France, avril 2009, 378 p.
- HÉRITAGE LAURENTIEN. *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*. Mémoire déposé dans le cadre de la Politique de protection et de mise en valeurs des milieux naturels, Montréal, mai 2009, 23 p.
- HÉRITAGE LAURENTIEN. *Protéger les milieux naturels de la Communauté métropolitaine de Montréal, des bénéfices pour tous*. Montréal, 2009.
- HÉRITAGE SAINT-BERNARD. *Plaidoyer pour une mise en valeur du patrimoine naturel de Châteauguay*. Mémoire présenté à la Ville de Châteauguay, septembre 2009, 45 pages + annexes.
- HUERTAS Jean-Philippe. *Le V-vert de l'Est lyonnais. Les pouvoirs publics entre protection des espaces naturels et périurbanisation*. ENTPE, avril-juillet 2008, 57 p.
- LAMARRE, Dominique. *Création, en 2008, d'un corridor vert le long de l'Etchemin*, Comité de Restauration de la Rivière Etchemin, Etchemin, janvier 2009.
- MAINVILLE, Claudine. « Projet d'un corridor vert » in *Enviro Mille-Îles*, 10 novembre 2007.
- MCNEIL, Raymond. *Inventaire de la flore mycologique du centre écologique Fernand-Seguin et des boisés adjacents de la ville de Châteauguay*. Montréal, Université de Montréal, Département de Sciences biologique, 2007, 37 p.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE. *La faune et la nature ça compte ! Déplacement d'intérêt faunique sans prélèvement : des dépenses de 303,4 M\$*. Québec, 2009, 8 p.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE. *La faune et la nature ça compte ! Le tourisme lié aux activités fauniques sans prélèvement : une contribution à l'économie régionale*. Québec, 2009, 16 p.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE. *La faune et la nature ça compte ! Une contribution manifeste et significative sur le développement économique régional*. Québec, 2009, 24 p.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE. *Les écosystèmes forestiers exceptionnels : éléments clés de la diversité biologique du Québec*. (<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-ecosystemes.jsp>)

PLAN NORD-AMÉRICAIN DE LA GESTION DE LA SAUVAGINE. *20 ans de partenariat au profit de la sauvagine et de la biodiversité*. Bilan 1987-2007 du Plan conjoint des habitats de l'Est, 2008, 19 p.

REEVES, Hubert. « Entendre S.O.S. » in *Le journal de Montréal*, 9 novembre 2008.

SABOURIN, André. *Inventaire des plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées et des principaux groupements végétaux du boisé de Châteauguay*. Rapport final présenté à Héritage Saint-Bernard, septembre 2008, 8 p.

SABOURIN, André. *Inventaire des plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées et des principaux groupements végétaux du centre écologique Fernand-Seguin et des terrains adjacents appartenant à la ville de Châteauguay*. Rapport final présenté à Héritage Saint-Bernard, juillet 2009, 10 p.

SOLA, Vincent. « Les ceintures vertes, des outils pour relancer le défi de l'étalement urbain », *FranVert, Webzine environnemental*, printemps 2008, Vol. 5, No. 2, 5 p.

THIBAUT, Michel. « Combien vaut un arbre » in *Le Soleil de Châteauguay*, 13 juin 2009.

**INVENTAIRE DES PLANTES MENACÉES OU VULNÉRABLES OU SUSCEPTIBLES
D'ÊTRE AINSI DÉSIGNÉES DE LA CEINTURE VERTE DE
CHÂTEAUGUAY ET LÉRY**

par André Sabourin, consultant en botanique

Rapport préparé pour Héritage Saint-Bernard

Août 2009

INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE

La ceinture verte de Châteauguay et de Léry est localisée au nord-ouest de la ville de Châteauguay et à l'est de la ville de Léry (MRC Roussillon). Elle est divisée en quatre (4) zones de milieux naturels (voir la carte des zones), soit les zones A, B, C et D.

La zone A est située à l'ouest du boulevard René-Lévesque et au sud du boulevard de Léry (route 132); le secteur sis à Châteauguay a été inventorié en 2008 (Sabourin, 2008) et ainsi seul le secteur à Léry est concerné dans ce rapport. La zone B, qui se trouve à Châteauguay au nord du boulevard Brisebois, a aussi été parcourue en 2008 et ne figure pas dans ce rapport. La zone C comprend à peu près à part égale autant de territoire à Châteauguay qu'à Léry; elle occupe le sud du boulevard de Léry et du chemin Saint-Bernard, soit à l'est du boulevard René-Lévesque et à l'ouest du ruisseau Saint-Jean. Quant à la zone D, presque complètement située à Léry, elle est localisée au nord du boulevard de Léry et au sud du chemin du Lac-Saint-Louis.

Le but principal de cet inventaire était de localiser et caractériser les plantes vasculaires menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées au Québec; elles seront aussi nommées plantes rares ou en situation précaire. Ces types de plantes devaient faire partie du document officiel du gouvernement du Québec, sur ce sujet (Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec – CDPNQ, 2008). Elles seront identifiées au chapitre des Résultats par les items les plus importants les concernant.

Les positions géographiques précises des plantes rares ont été prises au GPS par Philippe Geoffrion, biologiste, qui a découvert plusieurs colonies d'espèces rares et m'a aussi guidé lors de cet inventaire; je le remercie chaleureusement. L'inventaire a été réalisé sur le terrain en douze jours (12) de 2009, soit les 12 et 19 mai, les 4, 10, 18 et 25 juin, les 6, 9, 15, 16 et 23 juillet, et le 17 août. Ainsi, l'inventaire a touché la majeure partie de la saison de végétation, malgré une date d'échéance excluant la fin de l'été, et tous les habitats présents ont été visités, bien que certaines parties inondées de marais de la zone D étaient pratiquement inaccessibles.

Certains habitats étaient inventoriés en des périodes précises de la saison, comme les érablières à caryer au printemps, parce que leur flore est surtout printanière, ou les friches à aubépines parce que ces dernières sont plus facilement identifiables lors de leur floraison à la fin de mai et au début de juin.

Il est à noter que toute la zone à l'étude de la ceinture verte de Châteauguay et de Léry se trouve sur un substrat plus ou moins profond et affleurant parfois de roc dolomitique, appartenant à la formation dite de Beauharnois du groupe de la dolomie de Beekmantown (Clark, 1972). Ce type de substrat rocheux, qui affleure à certains endroits des zones A et C, favorise la présence de plusieurs espèces de plantes rares calcicoles.

De plus, certaines espèces de plantes d'intérêt sont brièvement mentionnées et caractérisées dans ce rapport, que ce soient d'anciennes espèces rares ou des plantes vulnérables à la cueillette commerciale. Les forêts exceptionnelles ou écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) sont ensuite examinés; il s'agit en quelque sorte d'une qualification des groupements végétaux ou habitats floristiques les plus intéressants. Elle est basée sur la qualité des occurrences de plantes rares, mais aussi sur la diversité floristique. Enfin, des recommandations sont présentées pour l'avenir de cette ceinture verte.

RÉSULTATS

Les plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées

Ces espèces de plantes rares et en situation précaire au Québec sont tirées du document officiel du Gouvernement du Québec (Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec – CDPNQ, 2008). Elles sont présentées par ordre alphabétique de leur nom latin, avec leur nom français officiel, leur statut au Québec (désignée menacée, désignée vulnérable, susceptible d'être désignée) et leur rang de priorité pour la conservation (S1, S2, S3), en ordre décroissant de priorité (CDPNQ, 2008), une espèce ayant la cote S1 étant beaucoup plus rare que celle ayant la cote S3.

Ensuite, le nombre de colonies ou la plus ou moins grande fréquence de l'espèce dans la ceinture verte est présentée, avec la ou les zones concernées, parfois avec le nombre d'individus et l'aire de dispersion estimés, surtout si l'espèce y est très rare. Puis, l'habitat et les principales essences dominantes ou types de groupements végétaux sont décrits. Quelques notes caractérisant chacune des espèces sont incluses selon le cas, et finalement le nombre de points de localisations, pris au GPS par Philippe Geoffrion, sont notés.

Vingt (20) espèces de plantes rares et en situation précaire ont été inventoriées en 2009, sur les sites à l'étude de la ceinture verte de Châteauguay et Léry. Toutes sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec, sauf l'ail des bois qui est désigné vulnérable (CDPNQ, 2008).

1. **L'érable noir (*Acer nigrum*):** susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3

Cet arbre a été localisé à de rares endroits [REDACTED]

Il s'agit de petites populations de quelques individus seulement, [REDACTED]

[REDACTED] L'espèce est ainsi très rare dans la ceinture verte; elle se différencie de l'érable à sucre, très parente et semblable, surtout par la pubescence de ses feuilles moins lobées profondément. Deux (2) points de localisation ont été pris par Philippe Geoffrion, sur son GPS (voir la carte de pointage).

2. **L'ail des bois (*Allium tricoccum*):** désigné vulnérable; S3

[REDACTED]

3. **la doradille ébène (*Asplenium platyneuron*):** susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S2

Cette petite fougère peut facilement passer inaperçue; elle a été localisée sur [REDACTED]

[REDACTED] Les trois colonies comptent chacune 2 touffes de quelques tiges dispersées sur moins de un mètre. [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Cette fougère est très rare dans toute la grande région de Montréal puisqu'une seule autre occurrence y est actuellement connue, soit à Pointe-des-Cascades (MRC Vaudreuil-Soulanges). Trois (3) points de localisation ont été pris sur le GPS de Philippe.

4. la cardamine découpée (*Cardamine concatenata*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S3

Cette plante herbacée de la famille des Brassicacées (ex Crucifères) est une géophyte printanière qui disparaît en juin. Elle est relativement fréquente dans la ceinture verte, [REDACTED] où elle est même parfois [REDACTED]. Il s'y trouve des milliers d'individus, souvent en vastes colonies denses, puisque la plante se reproduit par ses rhizomes. Dix-neuf (19) points de localisation ont été pris par Philippe, sur son GPS.

5. le carex porte-tête (*Carex cephalophora*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2

Cette plante herbacée de la famille des Cypéracées a été observée occasionnellement dans la ceinture verte, [REDACTED]. Par exemple, des colonies se présentent ainsi: 8 touffes dispersées sur 7 x 2 m, 4 touffes sur 2 x 1 m, 30 touffes sur 5 x 2 m, 25 touffes sur 5 x 2 m. [REDACTED] on a recensé la plus grande colonie, avec au moins 40 touffes sur 8 x 2 m, au bord d'un sentier [REDACTED] (*Fraxinus americana*). Treize (13) points de localisation ont été notés sur son GPS, par Philippe.

6. le carex faux-rubanier (*Carex sparganioides*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2

Cette autre carex est un peu plus fréquent que le précédent et [REDACTED]. Il a été vu en une vingtaine de colonies; par exemple, 2 touffes dispersées sur 2 x 1 m, 7 touffes sur 2 x 1 m, 1 touffe; 10 touffes sur 2 x 2 m, 8 touffes sur 7 x 1 m, 17 touffes sur 3 x 1 m, 9 touffes sur 20 x 1 m. [REDACTED]. Onze (11) points de localisation ont été localisés par Philippe, sur son GPS.

7. le caryer ovale (*Carya ovata* var. *ovata*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3

Cet arbre est l'espèce de plante rare au Québec qui est la plus fréquente de toutes, dans la ceinture verte de Châteauguay et Léry. Il fréquente surtout les milieux terrestres, mais aussi les milieux humides non inondés en été. [REDACTED] et y forme des groupes allant jusqu'à une cinquantaine d'individus dispersés sur moins de 50 mètres; l'espèce se compte donc par milliers d'individus. Deux-cent-dix-sept dollars (217) points de localisation ont été pris par Philippe, sur son GPS.

8. le micocoulier occidental (*Celtis occidentalis*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3

Cet arbre est occasionnel [REDACTED], mais jamais en colonies comptant beaucoup d'individus. Ainsi, aucune colonie ne dépasse trente individus et quelques-unes n'en comptent qu'un seul. Parfois, il y a un arbre entouré d'une dizaine de juvéniles. L'espèce fréquente [REDACTED]

[REDACTED] Son écorce fortement côtelée est caractéristique, de même que ses feuilles à base asymétrique. Quarante-huit (48) points de localisation ont été notés au GPS, par Philippe.

9. l'aubépine dilatée (*Crataegus cf. coccinioides*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S1

Ce petit arbre est très rare au Québec (S1), dans la région et dans la ceinture verte. Seulement quelques individus, très souvent solitaires, ont été identifiés [REDACTED] L'habitat est constitué de friches arbustives et arborées, denses et dominées par les aubépines (*Crataegus* spp.), le nerprun cathartique et le chèvrefeuille. Il se reconnaît par ses grandes feuilles tronquées et peu lobées, ainsi que par ses grandes fleurs à vingt étamines rouges. Sa grande rareté en fait l'une des espèces les plus importantes à considérer. Cependant, l'identification de cette espèce n'est pas encore certaine. Il est possible et même probable que les spécimens identifiés sous ce nom correspondent plutôt à l'aubépine du Canada (*Crataegus canadensis*), une espèce aussi rare que l'aubépine dilatée au Québec. Même plus, l'aubépine du Canada est limitée à la grande région de Montréal, pour son aire de répartition globale. Bien que l'aubépine du Canada, ne fasse pas partie de la liste des plantes rares du Québec (CDPNQ, 2008), il est très probable qu'elle fasse partie de la prochaine liste. Six (6) points de localisation ont été positionnés au GPS, par Philippe.

10. l'aubépine ergot-de-coq (*Crataegus crus-galli* var. *crus-galli*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S1

Ce petit arbre recherche les mêmes habitats ouverts, rocheux et calcaires que l'aubépine dilatée, mais il est beaucoup plus fréquent. On peut le considérer comme l'espèce rare emblématique de la ceinture verte; sa qualité d'espèce très rare au Québec mais concentrée dans la région de Châteauguay et Léry (CDPNQ, 2008), où elle abonde, en donne l'explication. Cette aubépine se trouve en grand nombre dans toutes les friches arbustives et arborées [REDACTED] Ses feuilles lustrées, minces et plus larges vers le haut la caractérisent et la font reconnaître facilement. Deux-cent-quarante-sept (247) points de localisation ont été pris au GPS, par Philippe.

11. l'aubépine suborbiculaire (*Crataegus suborbiculata*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S1S2

Cette troisième aubépine rare a souvent été observée [REDACTED] mais le nombre d'individus par colonies n'atteint jamais plus de dix et dépasse rarement cinq. Comme les deux autres espèces d'aubépines, elle fréquente les vieilles friches denses, arbustives et arborées; cependant, comme l'aubépine ergot-de-coq, ces friches peuvent être jeunes et ouvertes, avec des prairies de plantes herbacées et quelques arbustes. Cette aubépine se reconnaît par ses petites feuilles presque rondes et dentées, et par ses grandes fleurs à 20 étamines rouges, donnant de gros fruits pour une aubépine. Quatre-vingt-onze (91) points de localisation ont été pris par Philippe sur son GPS.

12. la dryoptère de Clinton (*Dryopteris clintoniana*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S2

Cette fougère se caractérise souvent par des populations ou occurrences comptant peu d'individus, très souvent moins de vingt, et souvent moins de dix. C'est aussi le cas ici, où les colonies comptent 11 touffes dispersées sur 4 x 1 m [REDACTED] et 2 touffes sur 15 x 2 m [REDACTED]. L'espèce occupe la marge des marécages arborés et des milieux terrestres, ou des monticules de marécages, en forêts feuillues mélangées de plusieurs essences. Trois (3) points de localisation ont été notés au GPS, par Philippe.

13. le gaillet fausse-circée (*Galium circaezans*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2

Cette petite plante herbacée de la famille des Rubiacées a été localisée à un seul endroit [REDACTED]. Seulement 15 individus, dispersés sur 1 x 1 m, ont été trouvés dans [REDACTED]. L'espèce était inconnue de la région de Châteauguay, puisqu'elle se concentre en Montérégie autour du Richelieu et du lac Saint-François (CDPNQ, 2008). Un (1) point de localisation a été positionné au GPS, par Philippe.

14. le noyer cendré (*Juglans cinerea*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3

Cet arbre est considéré rare au Québec seulement depuis 2008, mais est jugé en voie de disparition au Canada (CDPNQ, 2008). Il est en net déclin parce que souvent atteint d'une maladie mortelle causée par un champignon, le *Sirococcus clavigignenti-juglandacearum*, qui attaque autant les sujets matures que les juvéniles (Farrar, 1995). Dans la ceinture verte, l'espèce est encore fréquente [REDACTED] puisque c'est l'espèce qui a enregistré le plus de points de localisation après le caryer ovale.

Cependant, plusieurs individus sont infectés et malades, et il sera intéressant de réinventorié l'espèce dans 10 ou 20 ans. L'habitat occupé concerne autant les friches que les forêts d'âge moyen; il s'agit d'un arbre de lumière qui pousse au jeune âge en milieux ouverts ou semi ouverts. Deux-cent-cinquante-cinq (255) points de localisation ont été pris au GPS, par Philippe.

15. le lycope de Virginie (*Lycopus virginicus*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2

Cette plante herbacée de la famille des Lamiacées (ex Labiées) a été observée sur un seul site [REDACTED]. Au moins une dizaine d'individus, dispersés sur 50 x 2 m, [REDACTED]

[REDACTED] Ce lycope ressemble beaucoup à l'espèce voisine, le lycope uniflore (*Lycopus uniflorus*). Le lycope de Virginie était inconnu dans la région de Châteauguay (CDPNQ, 2008). Un (1) point de localisation a été enregistré sur le GPS de Philippe.

16. le chêne bicoloré (*Quercus bicolor*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2

Cet arbre est la huitième espèce arborescente rare dans la ceinture verte de Châteauguay et Léry. Il est voisin du chêne à gros fruits et s'en distingue surtout par les longs pédicelles (2 à 4 cm de long) de ses glands, dont les cupules ne sont pas frangées ou presque, alors que les glands du chêne à gros fruits sont sessiles ou presque et la cupule est nettement frangée; les feuilles du chêne bicoloré sont peu lobées et bicolores (pâles en dessous et foncées en dessus). Le chêne bicoloré est plutôt rare dans la ceinture verte et compte peu d'individus, souvent isolés, en bordure des milieux humides marécageux ou sur les hauts rivages, [REDACTED] Neuf (9) de points de localisation ont été enregistrés au GPS, par Philippe.

17. la renoncule à éventails (*Ranunculus flabellaris*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S2

Cette plante herbacée de la famille des Renonculacées est aquatique et rampante. Elle est occasionnelle à relativement fréquente, [REDACTED] Elle occupe les mares et petits étangs d'eaux peu profondes et tranquilles, inondés en permanence des marécages. Sa fréquence sur une vingtaine de sites en fait une des grandes occurrences pour l'espèce au Québec, avec des milliers de tiges. Sa floraison, à fleurs jaune vif, est printanière, mais ses feuilles finement découpées sont persistantes tout l'été et la rendent facilement reconnaissable. Vingt-et-un (21) points de localisation ont été notés au GPS, par Philippe.

18. le scirpe pendant (*Scirpus pendulus*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2

Cette plante herbacée de la famille des Cypéracées est très rare dans la région de Châteauguay [REDACTED] [REDACTED] constitue une première occurrence pour la région (CDPNQ, 2008). Trente-et-une touffes, dispersées sur 20 x 1 m, ont été localisées dans un sentier humide d'une friche arbustive et arborée, à aubépines notamment. Ce scirpe se reconnaît par son inflorescence penchée. Un (1) point de localisation a été enregistré au GPS, par Philippe.

19. le staphylier à trois folioles (*Staphylea trifolia*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3

Cet arbuste de la famille des Staphyléacées se reconnaît, comme son nom l'indique, par ses feuilles à trois folioles ovées, mais aussi par ses gros fruits globuleux, gonflés, pendants et contenant des graines libres. Il a été trouvé occasionnellement, [REDACTED]

[REDACTED] Il forme des colonies plus ou moins denses et étendues, comptant de dix à plus de cent individus. Huit (8) points de localisation ont été comptabilisés par Philippe, sur son GPS.

20. le pigamon pourpré (*Thalictrum dasycarpum*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2

Cette plante herbacée de la famille des Renonculacées constitue la plus grande découverte de 2009, pour la ceinture verte à l'étude. En effet, la plus proche occurrence connue actuellement au Québec se trouve en Abitibi, dans la région d'Amos (CDPNQ, 2008). Il s'agit donc d'une extension d'aire très

importante au Québec, bien que l'espèce soit connue de la région de Burlington, au Vermont (Seymour, 1969). Une population d'environ 110 individus, dispersés sur 20 x 10 m, a été localisée [REDACTED]

[REDACTED] La plante était en fleurs le 25 juin, et en fruits le 23 juillet, dans un habitat relativement bien à moyennement drainé; les inflorescences et quelques feuilles sont pourprées, et les étamines sont jaunes, ce qui la distingue du pigamon pubescent (*Thalictrum pubescens*) dont l'inflorescence est entièrement blanche et l'habitat humide.

Je tiens à remercier M. Jacques Cayouette, botaniste chez Agriculture Canada et conservateur à l'herbier DAO d'Ottawa, qui a validé l'identification de mes spécimens récoltés. Un (1) point de localisation a été enregistré au GPS, par Philippe.

Autres plantes d'intérêt

Ces plantes d'intérêt se divisent en trois catégories: les espèces qui ont déjà été considérées rares au Québec mais qui ne le sont plus; les espèces désignées vulnérables à la cueillette commerciale depuis 2005 (Gouvernement du Québec, 2005); et une espèce d'arbre introduit mais très rarement naturalisé au Québec.

Cinq espèces ayant déjà été considérées rares et en situation précaire au Québec, ont été observées dans la ceinture verte de Châteauguay et Léry, en 2009:

le bident discoïde (*Bidens discoidea*; syn. *Bidens discoideus*): ce bident se trouvait sur la liste des plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables de 2002 (Labrecque et Lavoie, 2002), mais pas sur la liste de 2008 (CDPNQ, 2008). Des milliers d'individus ont été observés [REDACTED]

le carex à feuilles poilues (*Carex hirtifolia*): ce carex a aussi été considéré rare jusqu'en 2008 (Labrecque et Lavoie, 2002; CDPNQ, 2008). Une colonie d'au moins 70 individus (touffes), dispersés sur 2 x 2 m, a été notée [REDACTED]

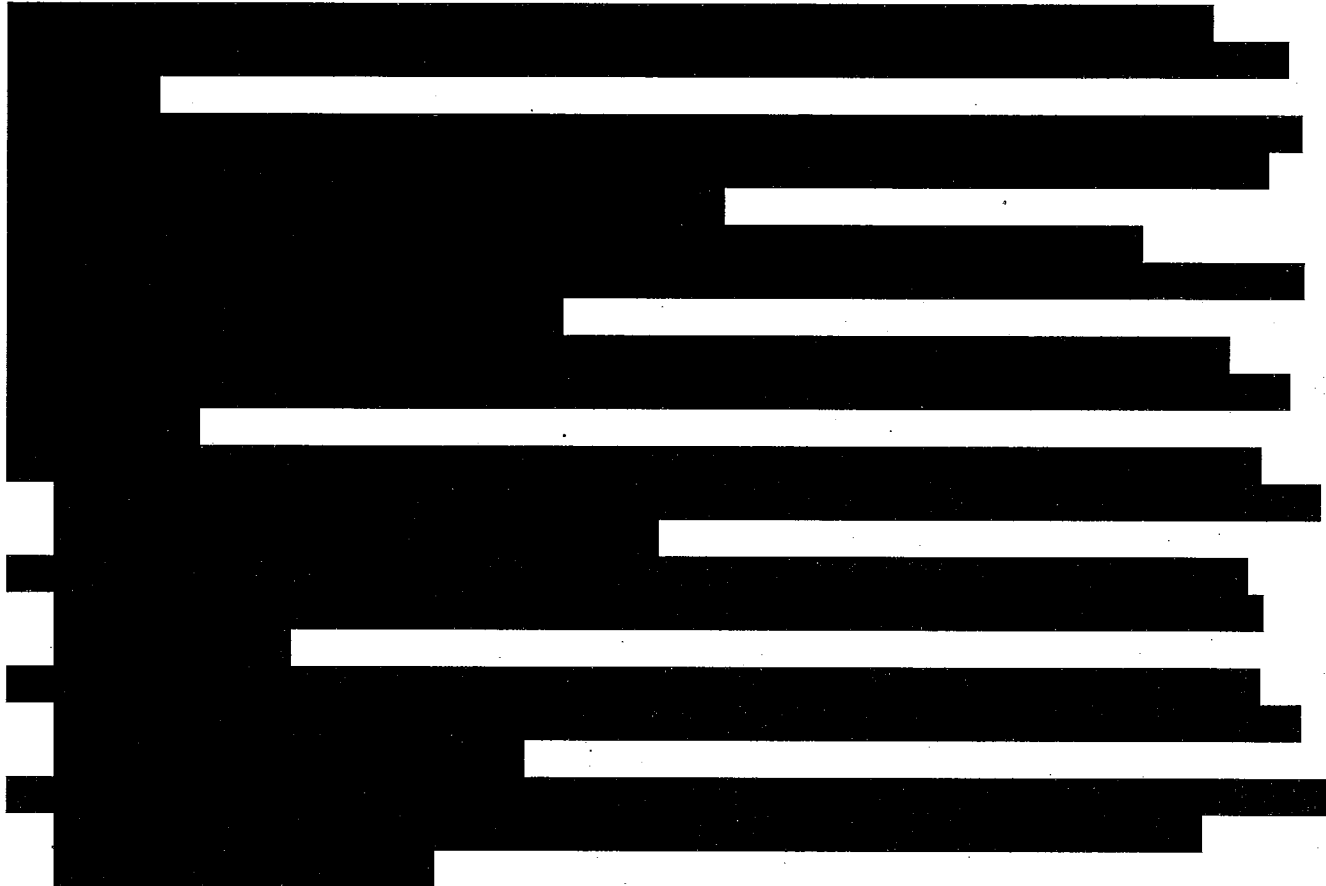
le carex de Hitchcock (*Carex hitchcockiana*): ce carex se trouvait aussi sur la liste des plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables de 2002 (Labrecque et Lavoie, 2002); cependant, il ne figure pas sur la liste de 2008 (CDPNQ, 2008). [REDACTED]

24. le décodon verticillé (*Decodon verticillatus*): cet arbuste de milieux humides a fait partie de la première liste de plantes rares du Québec (Bouchard *et al.*, 1983), mais sans faire partie des trois suivantes (Lavoie, 1992, Labrecque et Lavoie, 2002, CDPNQ, 2008). La raison pour laquelle il est ici considéré comme une espèce d'intérêt est [REDACTED]; il s'agit peut-être de la plus grande population de l'espèce au Québec.

la pédiculaire du Canada (*Pedicularis canadensis*): cette plante herbacée de la famille des Scrophulariacées a aussi fait partie de la première liste de plantes rares du Québec (Bouchard *et al.*, 1983), sans faire partie des suivantes. Bien qu'elle soit fréquente en Outaouais, elle est rare dans la grande région de Montréal, selon mes observations de trente ans de recherche sur le terrain. [REDACTED]

Huit espèces désignées vulnérables à la cueillette commerciale

Ce sont des plantes qui ne sont pas rares au Québec mais qui sont sujettes à une certaine cueillette dans le but d'en faire le commerce. Ainsi, en 2005 (Gouvernement du Québec, 2005), elles ont été désignées vulnérables à la cueillette commerciale. Ce sont:



Une espèce introduite et naturalisée, de haute valeur

34. le noyer noir (*Juglans nigra*): cet arbre n'est pas indigène au Québec mais est cultivé surtout pour sa valeur ornementale et s'échappe rarement des cultures pour se naturaliser et se reproduire à l'état sauvage. Ainsi, certains peuplements naturalisés sont connus dans l'Outaouais, notamment à Gatineau. En plus de sa valeur ornementale, il est prisé pour son bois facile à travailler et à finir, dont le grain est très beau et peu sensible au retrait et au gauchissement (Farrar, 1995); on en fait des meubles.

Une colonie d'au moins 50 à 100 individus de tous les âges, ce qui veut dire qu'il se reproduit et est naturalisé, dispersés sur environ 100 x 100 m, a été [redacted]. Cette population pourrait être la première à s'être naturalisée en Montérégie, car certains individus matures semblent avoir au moins 50 ans.

L'espèce se différencie du noyer cendré (*Juglans cinerea*) surtout par ses feuilles portant un plus grand nombre de folioles, soit jusqu'à 23 (jusqu'à 17 chez le noyer cendré), et par ses noix globuleuses (plutôt qu'allongées). De plus, le noyer noir n'est pas atteint par la maladie du noyer cendré.

QUALIFICATION DES GROUPEMENTS VÉGÉTAUX OU LES FORÊTS EXCEPTIONNELLES

Avec se vingt (20) espèces de plantes vasculaires rares, menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées, et ses quatorze (14) espèces d'intérêt, la ceinture verte de Châteauguay et de Léry peut être qualifiée de **très riche en diversité floristique**.

C'est aussi la preuve du bien-fondé et de la légitimité de la qualification, par la Communauté métropolitaine de Montréal, de la forêt de Châteauguay-Léry comme étant **l'un des trente-et-un (31) bois d'intérêt métropolitain** (Communauté métropolitaine de Montréal – CMM, 2002).

Par ailleurs, une telle richesse floristique hausse cette forêt à un niveau plus élevé, c'est-à-dire au niveau du Québec, comme **abritant des écosystèmes forestiers exceptionnels**, nommés également forêts exceptionnelles.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Cependant, d'autres groupements végétaux pourraient aussi être facilement considérés comme écosystèmes forestiers exceptionnels:

- les groupements à aubépine ergot-de-coq de la zone C, qui sont des friches abritant les trois aubépines rares (*Crataegus crus-galli* var. *crus-galli*, *Crataegus* cf. *coccinioides* ou *Crataegus canadensis*, *Crataegus suborbiculata*), de même que le pigamon pourpré (*Thalictrum dasycarpum*)
- les groupements à aubépine ergot-de-coq de l'ouest de la zone A, qui abritent aussi les trois espèces d'aubépines, et d'autres plantes rares
- les érablières à caryer et tilleul du centre de la zone A, qui abritent en grand nombre les deux espèces de caryer (*Carya cordiformis*, *Carya ovata* var. *ovata*) et qui sont des forêts matures dépassant les 120 ans, dans certains secteurs
- les prucheraies à pruche du Canada et chêne rouge du centre de la zone A, qui sont aussi plus que centenaires

Les deux derniers types de groupements sont des communautés considérées raréfiées et vulnérables, surtout en périphérie de Montréal, par le ministère des Ressources naturelles du Québec (Villeneuve, 1994).

En résumé, tous ces groupements végétaux, précités comme forêts exceptionnelles, étant rapprochés les uns des autres et parfois connexes, on peut dire que **la ceinture verte de Châteauguay-Léry est globalement un écosystème forestier exceptionnel**.

RECOMMANDATIONS

Étant donné la très grande diversité floristique de la ceinture verte de Châteauguay et de Léry, que ce soit pour les différents types de groupements végétaux, de milieux terrestres, mésiques ou humides, ou pour les plantes rares ou d'intérêt au Québec, mes recommandations sont:

- que la ceinture verte de Châteauguay-Léry soit **désignée globalement comme étant une aire protégée** par le gouvernement du Québec, vu son intérêt national avec 20 espèces vasculaires rares dont 8 arborescentes, et 14 espèces d'intérêt
- le statut proposé comme aire protégée pourrait être: un ou des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE), de type Forêt rare ou Forêt refuge d'espèces en difficulté, ou les deux à la fois; ou une Réserve de biodiversité; ou une Réserve naturelle reconnue
- la ceinture verte devrait être désignée comme étant une zone de conservation protégée dans les plans de zonage des villes de Châteauguay et de Léry
- la ceinture verte devrait continuer à demeurer ouverte au public, ce qui exclut le statut de Réserve écologique
- la gérance, l'entretien et la surveillance des sites devraient être confiés à Héritage Saint-Bernard, qui s'occupe déjà très bien du refuge faunique Marguerite-d'Youville et du Centre écologique Fernand-Seguin; d'ailleurs, la ceinture verte consitue un lien entre ces deux sites et formerait un corridor écologique protégé important dans la grande région de Montréal
- la fréquence de l'aubépine ergot-de-coq (*Crataegus crus-galli* var. *crus-galli*), une espèce limitée au Québec à la région de Châteauguay, Léry, Kahnawake et Maple-Grove, ainsi que la fréquence de l'aubépine suborbiculaire (*Crataegus suborbiculata*) et la présence de l'aubépine dilatée (*Crataegus* cf. *coccinioides*) ou l'aubépine du Canada (*Crataegus canadensis*), qui sont trois espèces très rares au Québec (S1) rend leur conservation d'une importance prioritaire et nationale
- pour la protection des plantes rares ou d'intérêt mentionnées dans ce rapport, ce dernier ne devrait pas être diffusé au grand public, à moins que les espèces ne soient que numérotées.

RÉFÉRENCES

- Bouchard, A., D. Barabé, M. Dumais et S. Hay. 1983. Les plantes vasculaires rares du Québec. Syllogeus no 48. Musée national des sciences naturelles, Ottawa. 79 pages
- Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec – CDPNQ. 2008. Les plantes vasculaires menacées ou vulnérables du Québec. 3e édition. Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Québec. 180 pages.
- Clark, T. H. 1972. Région de Montréal Area. Rapport géologique no 152. Ministère des Richesses naturelles du Québec, Québec. 244 pages + 1 carte.
- Communauté métropolitaine de Montréal – CMM. 2002. Projet de règlement de contrôle intérimaire. Présentation à la Commission d'aménagement, le 7 novembre 2002.
- Farrar, J. L. 1995. Les arbres du Canada. Fides et le Service canadien des forêts, Saint-Laurent et Ottawa. 502 pages.
- Gouvernement du Québec. 2005. Plan gouvernemental sur la diversité biologique: le ministre Mulcair annonce la désignation de 25 espèces floristiques menacées ou vulnérables et de 30 de leurs habitats. Communiqué de presse du 17 août 2005. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Québec. 5 pages.
- Labrecque, J. et G. Lavoie. 2002. Les plantes vasculaires menacées ou vulnérables du Québec. Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement, Direction du patrimoine écologique et du développement durable, Québec. 200 pages.
- Lavoie, G. 1992. Plantes vasculaires susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec. Direction de la conservation et du patrimoine écologique, ministère de l'Environnement du Québec, Québec. 180 pages.
- Lavoie, N. 1996. Résultats d'enquête sur les écosystèmes forestiers exceptionnels au Québec. Rapport préparé pour le Ministère des Ressources naturelles du Québec, Québec. 42 pages + 9 annexes.
- Marie-Victorin, F. 1997. Flore laurentienne. Troisième édition mise à jour et annotée par L. Brouillet, S. G. Hay, I. Goulet, M. Blondeau, J. Cayouette et J. Labrecque. Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal. 1093 pages.
- Sabourin, A. 2008. Inventaire des plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées et des principaux groupements végétaux du boisé de Châteauguay. Rapport préparé pour Héritage Saint-Bernard. 11 pages.
- Seymour, F. C. 1969. The Flora of New England. The Charles E. Tuttle Company: Publishers. Rutland, Vermont. 596 pages.
- Villeneuve, N. 1994. Les écosystèmes forestiers exceptionnels au Québec. Rapport préparé pour le Ministère des Ressources naturelles du Québec et Dessau Environnement Ltée., Québec. 41 pages + 2 annexes.

Annexe : Limites du territoire étudié



Inventaire de l'avifaune

Ceinture verte Châteauguay-Léry



[Club des ornithologues de
Châteauguay]

Juillet 2009

Table des matières

Introduction et objectifs.....	3
Méthodologie	4
Ceinture verte Châteauguay-Léry.....	6
Description des zones inventoriées.....	7
Zone A.....	7
Zone B.....	7
Zone C.....	7
Zone D.....	7
Limites du territoire étudié	8
Description des codes de nidifications utilisés pour la classification des oiseaux nicheurs	9
Résultats	10
Zone A.....	13
Zone B.....	16
Zone C.....	18
Zone D.....	20
Remerciements.....	22

Introduction et objectifs

Le Club des ornithologues de Châteauguay (COC) est un organisme à but non lucratif fondé en 1992. Le COC est membre du Regroupement Québec-Oiseaux (RQO) et il est également reconnu par le service des Loisirs de la Ville de Châteauguay. Le COC compte 35 membres dont 18 familles et 17 membres individuels. Dans le cadre de ses activités régulières, le COC participe au programme d'inventaire des oiseaux menacés du Québec, collabore aux projets de la corporation Héritage Saint-Bernard, organise de nombreuses excursions d'observations, reçoit des conférenciers et publie un journal.

Les objectifs du COC sont :

- Promouvoir le loisir ornithologique;
- Prôner le respect de l'environnement faunique;
- Contribuer à la protection des oiseaux et de leur habitat;
- Sensibiliser la population à l'avifaune.

C'est en répondant à l'invitation du comité de citoyens S.O.S. centre écologique Fernand-Seguin que le conseil d'administration du COC a décidé de réaliser un inventaire aviaire dans les boisés non protégés de la Ceinture verte de Châteauguay-Léry (voir carte ci-dessous). L'objectif de cet inventaire est de connaître les espèces d'oiseaux qui utilisent ce territoire pour s'alimenter, se reposer et pour y nicher. C'est avec beaucoup de fierté que le conseil d'administration présente le rapport de cet inventaire, qui d'ailleurs, s'est avéré le plus grand projet du COC depuis sa fondation.

Méthodologie

Les données contenues dans ce rapport ont été récoltées, entre septembre 2008 et la mi-juin 2009, par des membres du Club des ornithologues de Châteauguay ainsi que par quelques invités.

L'inventaire s'est effectué sur l'ensemble du territoire boisé non-protégé de la Ceinture verte. Le refuge faunique Marguerite-D'Youville, les terrains protégés du territoire du ruisseau Saint-Jean et le Centre écologique Fernand-Seguin¹ ont été exclus de cet inventaire.

Les participants à l'inventaire ont visité l'ensemble du territoire à de nombreuses reprises et ils y ont noté toutes les espèces d'oiseaux vues ou entendues, leur nombre, ainsi que tout comportement permettant de déterminer la possibilité, la probabilité ou la confirmation (voir les indicateurs du tableau ci-dessous) qu'une espèce est nicheuse sur le territoire étudié. Ainsi, lors de chaque visite, un feuillet d'observations quotidiennes² a été rempli. Nous avons préalablement vérifié dans l'Atlas des oiseaux nicheurs (1996), la période de nidification de chacun des oiseaux potentiellement présents sur le territoire d'étude. Lorsqu'une espèce est présente sur le terrain pendant sa période de nidification, plusieurs comportements (voir section Description des codes de nidifications utilisés pour la classification des oiseaux nicheurs) permettent de déterminer si l'oiseau utilise cet habitat potentiel pour nicher.

Pendant la période de nidification, les comportements ont été identifiés, notés et classés selon trois degrés (nidification possible, nidification probable et nidification confirmée). Toutes les observations ont été soumises électroniquement³ à la base de données ornithologiques ÉPOQ⁴ (Étude des populations d'oiseaux du Québec) géré par le RQO. La compilation finale des données a été réalisée à l'aide du logiciel SGDO 5.0 qui permet au COC de compiler les feuillets soumis à ÉPOQ. Au total, 302,5 heures d'observation ont été compilées et 137 feuillets d'observations quotidiennes ont été complétés dans le cadre de cet inventaire.

En plus des oiseaux nicheurs, nous avons noté toutes les autres espèces d'oiseaux observés au cours de l'inventaire. De nombreuses espèces utilisent le territoire à l'étude à d'autres fins que la nidification. Certains oiseaux y chassent, s'y nourrissent, s'y reposent, y passent quelques temps ou y font une halte pendant leurs migrations tandis que d'autres survolent simplement le territoire durant leurs déplacements quotidiens.

¹Le Club des ornithologues de Châteauguay croyait que le centre écologique Fernand-Seguin était un site protégé.

² <http://quebecoiseaux.org/files/feuille.pdf>

³ <http://www.oiseauxqc.org/feuille.jsp>

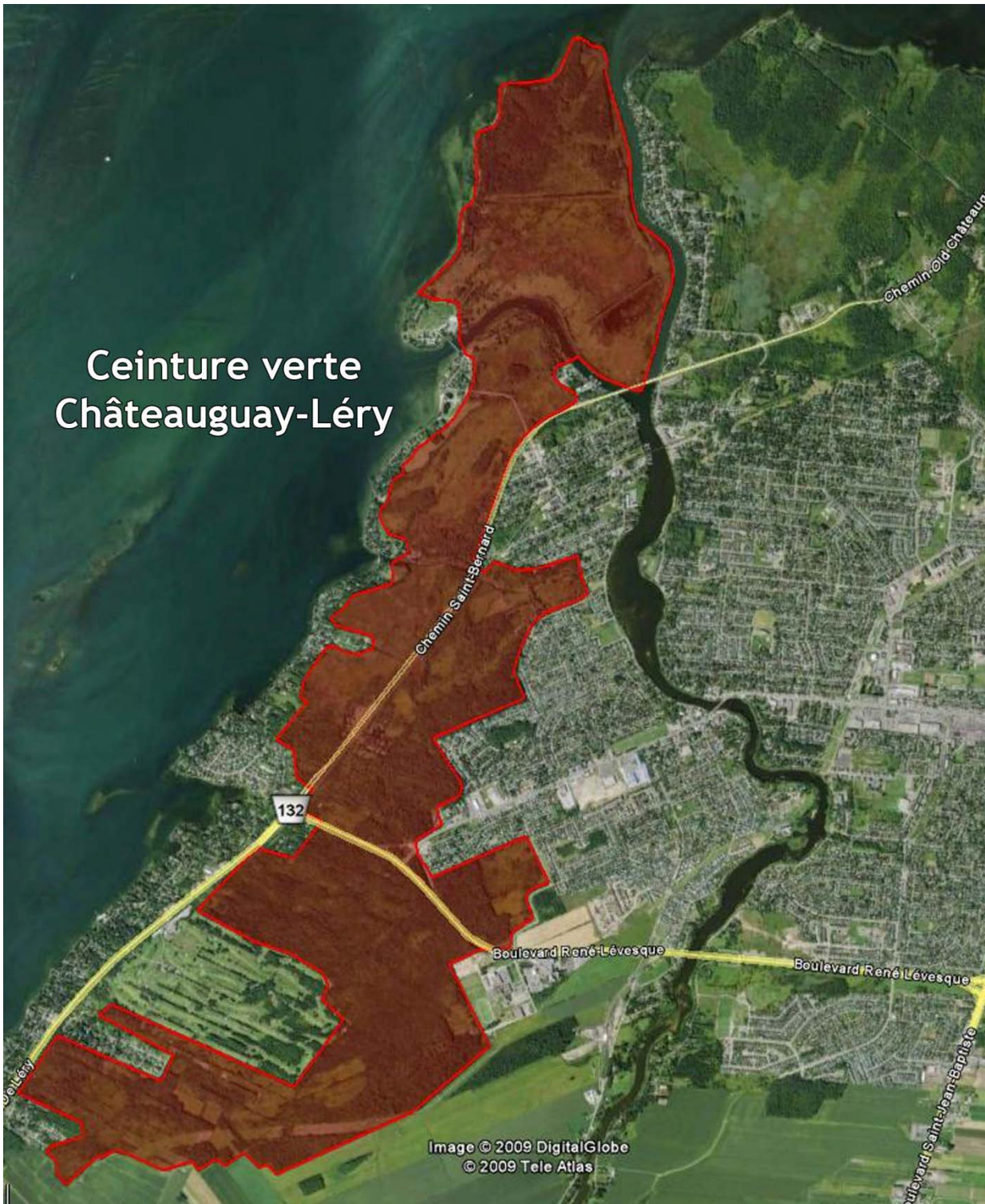
⁴ Les données contenu dans ÉPOQ peuvent être consulté moyennant des frais en communiquant avec le coordonnateur d'ÉPOQ à l'adresse suivante : epoq@quebecoiseaux.org

Il existe certaines observations historiques sur le site à l'étude, mais les résultats présentés dans le présent rapport contiennent seulement les observations obtenues dans le cadre de l'inventaire du COC.

Les résultats présentés ici ne sont pas exhaustifs. Il est fort probable que le nombre d'oiseaux présents dans les zones à l'étude soit beaucoup plus grand ainsi que le nombre d'espèces nicheuses. Plusieurs oiseaux utilisent, lorsqu'il y en a, les corridors forestiers qui longent les cours d'eau pour se déplacer d'une aire d'alimentation à un espace de repos, à un site de nidification, ou encore, lors de leurs migrations saisonnières. Ces faits sont attestés par le nombre d'espèces d'oiseaux inventoriées à ce jour au refuge faunique Marguerite-D'Youville (territoire dans le nord de la Ceinture verte), soit 214. D'ailleurs, chaque année, de nouvelles espèces s'ajoutent au répertoire des oiseaux identifiés au refuge faunique Marguerite-D'Youville.

Ceinture verte Châteauguay-Léry

(Incluant les terrains protégés)



Description des zones inventoriées

Le territoire à l'étude a été divisé en 4 zones (A, B, C, D). Les zones ont été divisées selon les routes qui traversent la ceinture verte. Les limites municipales n'ont pas été considérées car elles sont impossibles à localiser en forêt et que les frontières administratives n'ont aucun impact sur les déplacements et la nidification des oiseaux.

Zone A

La zone A est contiguë au centre écologique Fernand-Seguin. Cette zone, qui encercle le terrain de golf Bellevue, est limitée à l'est par le boulevard René-Lévesque, au sud par le nouveau tracé de l'autoroute 30 et par le boulevard de Léry (route 132). On retrouve sur ce territoire une multitude d'habitats intéressants pour les oiseaux tels que des prucheraies, des érablières, quelques petits milieux humides ainsi que de nombreuses friches à arbustes. Il y a un grand réseau de sentiers dans ce secteur ce qui facilite beaucoup l'inventaire.

Zone B

Cette zone, la plus restreinte, est délimitée par les boulevards René-Lévesque et Brisebois, l'avenue Bourdon et un quartier résidentiel situé au sud de la rue Principale. Environ la moitié de cette zone est occupée par une érablière mature, l'autre moitié est caractérisée par une friche à arbustes où une grande diversité d'espèces floristiques prospère. Cette zone est entièrement située à l'intérieur de la municipalité de Châteauguay.

Zone C

Il y a dans cette zone, un très grand réseau de sentiers qui permet de parcourir facilement les divers habitats qu'on y retrouve. Ce territoire est composé de nombreuses friches à arbustes, d'une vieille érablière ainsi que de milieux plus humides qui sont périodiquement inondables. Une cédrière est également présente dans ce secteur. Cette zone est bordée au sud par le boulevard René-Lévesque, à l'ouest par le chemin Saint-Bernard, au nord par le territoire du ruisseau Saint-Jean et à l'est par des quartiers résidentiels. Cette zone étant limitrophe au territoire du ruisseau Saint-Jean, on peut y retrouver des espèces aquatiques.

Zone D

La zone D est composée de tous les secteurs n'appartenant pas à la Fondation de la faune du Québec (FFQ), situés entre le lac St-Louis et le chemin Saint-Bernard. Cette zone diffère beaucoup des autres; elle est principalement composée de marais et de forêts humides. À court terme, ce secteur est le moins menacé puisque les milieux humides sont mieux protégés au niveau de la loi et que cette zone est déjà morcelée par des terrains protégés appartenant à la FFQ et gérés par Héritage Saint-Bernard.

Limites du territoire étudié



Description des codes de nidifications utilisés pour la classification des oiseaux nicheurs

Nicheur possible

H Présence d'un oiseau adulte dans son habitat en période de nidification

Nicheur probable

P Couple présent dans son habitat en période de nidification

T Comportement territorial (chant et querelle avec un voisin)

C Comportement nuptial : parade, copulation ou échange de nourriture entre adultes

V Visite par un oiseau adulte d'un site de nidification probable. À ne pas confondre avec un site de repos

A Cri d'alarme ou tout autre comportement agité indiquant la présence d'un nid ou de jeunes aux alentours

N Forage d'une cavité par des pics

Nicheur confirmé

CN Construction d'un nid ou transport de matériel (exception faites des pics)

NU Nid vide ayant été utilisé ou coquille d'œuf de la présente saison

AT Adulte transportant de la nourriture (pour des jeunes) durant sa période de nidification

PH Preuve physiologique (i.e. plaque incubatrice très vascularisée ou œuf présent dans l'oviducte) observé sur un oiseau en main

DD Oiseau simulant une blessure ou détournant l'attention

NO Oiseau gagnant, occupant ou quittant le site d'un nid dont le contenu ne peut être vérifié (trop haut ou dans une cavité)

FE Adulte transportant un sac fécal

JE Jeune en duvet ou jeune venant de quitter le nid, incapable de soutenir le vol sur de longues distances

NJ Nid contenant des œufs ou des jeunes

Résultats

L'inventaire de l'avifaune nous a permis d'observer 125 espèces d'oiseaux dont 71 oiseaux nicheurs.

Résultats combinés des quatre zones à l'étude

Nombre d'oiseaux observés : 125

Nombre d'oiseaux nicheurs : 71

Nombre d'heures d'inventaire : 302,5h

Nombre de feuillets ÉPOQ : 137

Résultats combinés des 4 zones à l'étude				
Oiseaux nicheurs				
Espèces	Statut			Code
	Nicheur possible	Nicheur probable	Nicheur confirmé	
Bernache du Canada		X		P
Canard branchu		X		P, V
Canard noir	X			H
Canard colvert		X		P
Gélinotte huppée	X			H
Dindon sauvage		X		P, H
Grèbe à bec bigarré	X			H
Butor d'Amérique	X			H
Bihoreau gris	X			H
Râle de Virginie	X			H
Marouette de Caroline	X			H
Épervier de Cooper	X			H
Pluvier kildir	X			H
Bécassine de Wilson	X			H
Bécasse d'Amérique			X	H, C, NJ
Tourterelle triste	X			H
Petit-duc maculé		X		H, A
Martinet ramoneur	X			H
Colibri à gorge rubis	X			H
Pic maculé			X	V, T, P, H, AT, NO
Pic mineur			X	H, AT, CN, NO
Pic chevelu			X	P, AT, NO
Pic flamboyant			X	H, P, AT
Grand Pic	X			H
Pioui de l'Est		X		H, P, T
Moucherolle des aulnes	X			H
Moucherolle tchébec	X			H
Tyran huppé		X		H, T
Tyran tritri			X	CN, NO
Viréo aux yeux rouges			X	H, AT, CN, NO
Geai bleu			X	H, T, C, CN

Résultats combinés des 4 zones à l'étude

Oiseaux nicheurs (suite)

Espèces	Statut			Code
	Nicheur possible	Nicheur probable	Nicheur confirmé	
Hirondelle bicolor	X			H
Hirondelle rustique	X			H
Mésange à tête noire			X	H, AT
Mésange bicolor	X			H
Sittelle à poitrine blanche	X			H
Grimpereau brun	X			H
Troglodyte familier	X			H
Troglodyte des marais	X			H
Grive fauve	X			H
Grive solitaire	X			H
Grive des bois	X			H
Merle d'Amérique			X	H, AT, NO, CN, JE
Moqueur chat			X	H, CN, AT
Moqueur roux	X			H
Étourneau sansonnet			X	CN, AT
Jaseur d'Amérique	X			H
Paruline obscure	X			H
Paruline à joue grises	X			H
Paruline à collier	X			H
Paruline jaune			X	H, P, CN, NO, AT
Paruline à flancs marrons	X			H
Paruline à gorge noire	X			H
Paruline à poitrine baie	X			H
Paruline noir et blanc	X			H
Paruline flamboyante			X	H, P, T, CN, AT
Paruline couronnée			X	H, AT
Paruline masquée	X			H
Tangara écarlate			X	NO
Bruant familier	X			H
Bruant chanteur			X	H, AT
Bruant des marais	X			H
Bruant à gorge blanche		X		H, T
Cardinal rouge			X	H, P, AT
Cardinal à poitrine rose			X	H, C, P, NO
Passerin indigo		X		H, T
Carouge à épaulettes			X	H, P, AT
Quiscale bronzé			X	H, CN, AT
Vacher à tête brune	X			H
Oriole de Baltimore			X	H, T, P, CN, NO
Chardonneret jaune		X		H, T

Résultats combinés des 4 zones à l'étude

Autres espèces observées

Oie des neiges	Roitelet à couronne rubis
Sarcelle d'hiver	Roitelet à couronne dorée
Cormoran à aigrettes	Grive à dos olive
Grand Héron	Moqueur polyglotte
Grande Aigrette	Pipit d'Amérique
Héron vert	Jaseur boréal
Urubu à tête rouge	Paruline à ailes dorées
Busard Saint-Martin	Paruline verdâtre
Balbusard pêcheur	Paruline à tête cendrée
Épervier Brun	Paruline à croupion jaune
Buse à épaulettes	Paruline à gorge orangée
Buse à queue rousse	Paruline bleue
Crécerelle d'Amérique	Paruline à couronne rousse
Faucon pèlerin	Paruline rayée
Faucon émerillon	Paruline à calotte noire
Grand-duc d'Amérique	Paruline du Canada
Goéland à bec cerclé	Bruant des champs
Sterne pierregarin	Bruant hudsonien
Pigeon biset	Bruant fauve
Moucherolle des saules	Bruant de Lincoln
Moucherolle phébi	Bruant à couronne blanche
Viréo à tête bleue	Junco ardoisé
Viréo mélodieux	Quiscale rouilleux
Viréo de Philadelphie	Durbec des sapins
Grand Corbeau	Sizerin flammé
Hirondelle noire	Tarin des pins
Sittelle à poitrine rousse	Moineau domestique

Zone A

Nombre d'oiseaux observés : 107

Nombre d'oiseaux nicheurs : 54

Nombre d'heures d'inventaire : 141h.20min.

Nombre de feuillets ÉPOQ : 55

Zone A				
Oiseaux nicheurs				
Espèces	Statut			Code
	Nicheur possible	Nicheur probable	Nicheur confirmé	
Canard branchu		X		P
Gélinotte huppée	X			H
Dindon sauvage		X		P, H
Pluvier kildir	X			H
Bécassine de Wilson	X			H
Bécasse d'Amérique			X	NJ
Tourterelle triste	X			H
Petit-duc maculé	X			H
Martinet ramoneur	X			H
Colibri à gorge rubis	X			H
Pic maculé		X		V, T, P, H
Pic mineur			X	H, AT, NO
Pic chevelu				AT, NO
Pic flamboyant		X		H, P
Grand Pic	X			H
Pioui de l'Est	X			H
Moucherolle des aulnes	X			H
Moucherolle tchébec	X			H
Tyran huppé	X			H
Tyran tritri			X	CN,
Viréo aux yeux rouges			X	H, AT, CN, NO
Geai bleu	X			H
Corneille d'Amérique	X			H
Hirondelle bicoloré	X			H
Mésange à tête noire			X	H, AT
Sittelle à poitrine blanche	X			H
Troglodyte familier	X			H
Grive fauve	X			H
Grive des bois	X			H
Merle d'Amérique			X	H, AT, CN
Moqueur chat			X	H, CN
Moqueur roux	X			H
Jaseur d'Amérique	X			H
Paruline obscure	X			H
Paruline à joue grises	X			H
Paruline à collier	X			H

Zone A

Oiseaux nicheurs (suite)

Espèces	Statut			Code
	Nicheur possible	Nicheur probable	Nicheur confirmé	
Paruline jaune			X	H, P, CN, NO
Paruline à gorge noire	X			H
Paruline à poitrine baie	X			H
Paruline noir et blanc	X			H
Paruline flamboyante		X		H, P
Paruline couronnée			X	H, AT
Paruline masquée	X			H
Tangara écarlate			X	NO
Bruant familier	X			H
Bruant chanteur	X			H
Cardinal rouge	X			H
Cardinal à poitrine rose		X		H, P
Passerin indigo	X			H
Carouge à épaulettes			X	P, AT
Quiscale bronzé			X	H, AT
Vacher à tête brune	X			H
Oriole de Baltimore			X	H, P, CN
Chardonneret jaune	X			H

Zone A	
Autres espèces observées	
Oie des neiges	Grimpereau brun
Bernache du Canada	Roitelet à couronne rubis
Canard colvert	Roitelet à couronne dorée
Cormoran à aigrettes	Grive à dos olive
Grand Héron	Grive solitaire
Grande Aigrette	Étourneau sansonnet
Bihoreau gris	Pipit d'Amérique
Urubu à tête rouge	Jaseur boréal
Busard Saint-Martin	Paruline à ailes dorées
Épervier Brun	Paruline à tête cendrée
Épervier de Cooper	Paruline à croupion jaune
Buse à queue rousse	Paruline à gorge orangée
Faucon pèlerin	Paruline à couronne rousse
Faucon émerillon	Paruline rayée
Grand-duc d'Amérique	Paruline à calotte noire
Goéland à bec cerclé	Paruline du Canada
Sterne pierregarin	Bruant des champs
Moucherolle des saules	Bruant hudsonien
Moucherolle phébi	Bruant fauve
Viréo à tête bleue	Bruant de Lincoln
Viréo mélodieux	Bruant à couronne blanche
Viréo de Philadelphie	Junco ardoisé
Grand Corbeau	Quiscale rouilleux
Hirondelle noire	Durbec des sapins
Hirondelle rustique	Sizerin flammé
Mésange bicolore	Tarin des pins
Sittelle à poitrine rousse	

Zone B

Nombre d'oiseaux observés : 60

Nombre d'oiseaux nicheurs : 35

Nombre d'heures d'inventaire : 29h.10min.

Nombre de feuillets ÉPOQ : 16

Zone B				
Oiseaux nicheurs				
Espèces	Statut			Code
	Nicheur possible	Nicheur probable	Nicheur confirmé	
Bécasse d'Amérique		X		C
Tourterelle triste	X			H
Colibri à gorge rubis	X			H
Pic maculé			X	AT, NO
Pic chevelu			X	CN, NO
Pic flamboyant		X		P
Pioui de l'Est	X			H
Moucherolles des aulnes	X			H
Tyran huppé	X			H
Tyran tritri			X	CN, NO
Viréo aux yeux rouges	X			H
Geai bleu			X	H, CN
Corneille d'Amérique	X			H
Hirondelle bicolore	X			H
Mésange à tête noire			X	H, AT
Sittelle à poitrine blanche	X			H
Grive des bois	X			H
Merle d'Amérique			X	H, JE
Moqueur chat			X	H, CN
Jaseur d'Amérique	X			H
Paruline jaune			X	H, AT
Paruline noir et blanc	X			H
Paruline flamboyante	X			H
Paruline couronnée	X			H
Paruline masquée	X			H
Bruant familier	X			H
Bruant chanteur			X	H, AT
Bruant à gorge blanche	X			H
Cardinal rouge			X	H, AT
Cardinal à poitrine rose			X	H, C, NO
Carouge à épauettes	X			H
Quiscale bronzé	X			H
Vacher à tête brune	X			H
Oriole de Baltimore		X		H, T, P
Chardonneret jaune	X			H

Zone B	
Autres espèces observées	
Oie des neiges	Moucherolle des saules
Bernache du Canada	Roitelet à couronne rubis
Canard colvert	Grive à dos olive
Cormoran à aigrettes	Moqueur polyglotte
Grand Héron	Étourneau sansonnet
Grande Aigrette	Jaseur boréal
Urubu à tête rouge	Paruline verdâtre
Buse à épauettes	Paruline à croupion jaune
Buse à queue rousse	Paruline à gorge noire
Goéland à bec cerclé	Bruant hudsonien
Pic mineur	Junco ardoisé
Sitelle à poitrine rousse	Moineau domestique
Moucherolle phébi	

Zone C

Nombre d'oiseaux observés : 90

Nombre d'oiseaux nicheurs : 53

Nombre d'heures d'inventaire : 117h.

Nombre de feuillets ÉPOQ : 54

Zone C				
Oiseaux nicheurs				
Espèces	Statut			Code
	Nicheur possible	Nicheur probable	Nicheur confirmé	
Canard branchu		X		P, V,
Canard colvert		X		P
Épervier de Cooper	X			H
Bécassine de Wilson	X			H
Bécasse d'Amérique	X			H
Tourterelle triste	X			H
Petit-duc maculé		X		A
Martinet ramoneur	X			H
Colibri à gorge rubis	X			H
Pic maculé			X	T, AT
Pic mineur	X			H
Pic chevelu	X			H
Pic flamboyant			X	AT
Grand Pic	X			H
Pioui de l'Est		X		T
Moucherolle des aulnes	X			H
Moucherolle tchébec	X			H
Tyrann huppé		X		H, T
Viréo aux yeux rouges	X			H
Geai bleu		X		H, T, C
Corneille d'Amérique			X	AT,
Hirondelle bicolore	X			H
Hirondelle rustique	X			H
Mésange à tête noire			X	H, AT
Mésange bicolore	X			H
Sitelle à poitrine blanche	X			H
Grimpereau brun	X			H
Troglodyte familier	X			H
Grive fauve	X			H
Grive solitaire	X			H
Grive des bois	X			H
Merle d'Amérique			X	H, NO
Moqueur chat			X	H, AT
Étourneau sansonnet			X	CN, AT
Jaseur d'Amérique	X			H

Zone C				
Oiseaux nicheurs (suite)				
Espèces	Statut			Code
	Nicheur possible	Nicheur probable	Nicheur confirmé	
Paruline jaune			X	H, AT
Paruline à flancs marrons	X			H
Paruline noir et blanc	X			H
Paruline flamboyante			X	H, P, T, CN, AT
Paruline couronnée	X			H
Paruline masquée	X			H
Bruant familier	X			H
Bruant chanteur			X	H, AT
Bruant des marais	X			H
Bruant à gorge blanche		X		T
Cardinal rouge		X		H, P
Cardinal à poitrine rose			X	H, P, AT
Passerin indigo		X		H, T
Carouge à épaulettes		X		H, P
Quiscale bronzé			X	H, CN, AT
Vacher à tête brune	X			H
Oriole de Baltimore			X	H, P, NO
Chardonneret jaune		X		H, T

Zone C	
Autres espèces observées	
Oie des neiges	Grand Corbeau
Bernache du Canada	Roitelet à couronne dorée
Gélinotte huppée	Roitelet à couronne rubis
Cormoran à aigrettes	Jaseur boréal
Grand Héron	Grive à dos olive
Grande Aigrette	Paruline à croupion jaune
Héron vert	Paruline à gorge noire
Bihoreau gris	Paruline rayée
Urubu à tête rouge	Paruline à joues grises
Balbusard pêcheur	Paruline à collier
Busard Saint-Martin	Paruline à tête cendrée
Buse à épaulettes	Paruline bleue
Buse à queue rousse	Tangara écarlate
Crécérille d'Amérique	Bruant fauve
Faucon émerillon	Bruant à couronne blanche
Goéland à bec cerclé	Junco ardoisé
Pigeon biset	Quiscale rouilleux
Moucherolle des saules	Moineau domestique
Viréo à tête bleue	

Zone D

Nombre d'oiseaux observés : 47

Nombre d'oiseaux nicheurs : 33

Nombre d'heures d'inventaire : 15h

Nombre de feuillets ÉPOQ : 12

Zone D				
Oiseaux nicheurs				
Espèces	Statut			Code
	Nicheur possible	Nicheur probable	Nicheur confirmé	
Bernache du Canada		X		P
Canard branchu		X		V
Canard noir	X			H
Canard colvert		X		P
Grèbe à bec bigarré	X			H
Butor d'Amérique	X			H
Bihoreau gris	X			H
Râle de Virginie	X			H
Marouette de Caroline	X			H
Bécassine de Wilson	X			H
Tourterelle triste	X			H
Colibri à gorge rubis	X			H
Pic maculé	X			H
Pic mineur	X			H
Pic chevelu		X		P
Pic flamboyant	X			H
Pioui de l'Est		X		P
Viréo aux yeux rouges	X			H
Geai bleu	X			H
Corneille d'Amérique			X	CN
Mésange à tête noire			X	AT
Sittelle à poitrine blanche	X			H
Troglodyte des marais	X			H
Merle d'Amérique			X	AT
Jaseur d'Amérique	X			H
Paruline masquée	X			H
Bruant chanteur	X			H
Bruant des marais	X			H
Cardinal rouge	X			H
Carouge à épaulettes	X			H
Quiscale bronzé	X			H
Vacher à tête brune	X			H
Oriole de Baltimore			X	CN

Zone D	
Autres espèces observées	
Sarcelle d'hiver	Pigeon biset
Cormoran à aigrettes	Grand Corbeau
Grand Héron	Hirondelle bicolore
Grande Aigrette	Roitelet à couronne rubis
Urubu à tête rouge	Moqueur chat
Busard Saint-Martin	Paruline jaune
Goéland à bec cerclé	Chardonneret jaune

Remerciements

Cet inventaire a requis beaucoup de planification, de préparation et de compilation en plus des 302,5 heures d'observation sur le terrain. Le conseil d'administration du COC tient à remercier tous les bénévoles qui y ont participé. De plus, sans la participation, la disponibilité, l'implication et la générosité des personnes suivantes : Monique Groulx, Robert Saint-Denis, Marc-Philippe Christophe, Isabelle Bourget et Dominic Gendron, un tel projet n'aurait pas pu être complété aussi efficacement.

Pour des informations sur cet inventaire :

Club des ornithologues de Châteauguay
A/s Dominic Gendron, Vice-président
15 boulevard Maple,
Châteauguay, Québec, J6J 3P7
gendrondominic@hotmail.com

Juillet 2009

www.heritagestbernard.qc.ca



 **Héritage
Saint-Bernard**
Septembre 2010